#### MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES

\*\*\*\*\*

BURKINA FASO Unité – Progrès – Justice

SFG3443 V2

#### SECRETARIAT PERMANENTDU PROGRAMME SECTORIELDES TRANSPORTS

\*\*\*\*\*

PROJET REGIONAL D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST - PROJET DU BURKINA FASO (PRICAO – BF)

#### PROJET REGIONAL D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST – PROJET DU BURKINA FASO (PRICAO - BF)

#### FINANCEMENT ADDITIONNEL

# CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE -ANNEXES -









**Mai 2017** 

**Michel YAMEOGO** 

Consultant environnementaliste / 09 BP 1419 Ouagadougou 09

Tél: (226) 70 22 79 42 / (+) 76 12 12 22

#### **PRESENTATION**

Le présent document est rédigé dans le cadre de l'étude d'actualisation du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale de la phase additionnelle du Projet Régional d'Infrastructures de Communications de l'Afrique de l'Ouest – Composante du Burkina Faso (FA-PRICAO-BF), financement Banque mondiale. Cette étude a été conduite en mars – avril 2017. En complément au document principal, le présent document comporte l'ensemble des annexes qui sont les suivantes:

Annexe 1 : Détail des consultations du public et listes de présence par séance	3
Annexe 2 : liste des personnes rencontrées	74
Annexe 3 : Formulaire de revue environnementale et sociale (screening)	77
Annexe 4 : Détail des coûts du PCGES	79
Annexe 5 : Liste de contrôle environnemental	81
Annexe 6 : Clauses environnementales et sociales types à intégrer dans les DAO et dans les marchés des travaux	
Annexe 7 : Termes de référence type d'une EIES ou d'une NIES	89
Annexe 8 : Termes de référence de l'étude	91

#### Annexe 1 : Détail des consultations du public et listes de présence par séance

1. PV de séance de consultation du public à Fada N'Gourma

Date	28/03/2017 à 8h30 mn			
Lieu	Arbre à palabre à côté de l'autogare – route de Pama			
	Résidents des secteurs 1 et 2 de la commune de Fada dont une			
Participants	majorité de riverains de la RN 18 à la sortie de Fada. Cf liste de			
	présence			
	o Introduction par le conseiller municipal du secteur 1, Mr Seydou			
	Kaboré			
	o Salutations d'usage			
Contenu du	Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec			
message du	le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet			
consultant	o Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre			
	optique pour les populations, les administrations publiques et			
	privées, les associations, l'Etat burkinabè			
	Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des			
	localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations			
	de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les			
	propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des			
	impacts environnementaux et sociaux			
	Q1 : De quel côté de la route (RN 18) la fibre optique sera			
	implantée ?			
	R1: Notre étude a aussi pour intérêt de proposer des variantes			
	environnementales en tenant compte des réalités du terrain à gauche			
	et à droite de la route. Mais on peut dire d'ores et déjà que l'on			
	cherchera l'emplacement qui va causer le moins de dégat possible sur les biens des populations riveraines à la route et les ressources			
Q1 Questions des	environnementales.			
participants et	Q2 : Si le tracé rencontre la maison ou la boutique de quelqu'un, la			
réponses du	personne sera – t-elle dédommagée ?			
consultant	R2 : Oui, on cherchera autant que possible à éviter ce type de			
	situation. Mais il faut savoir que la ligne de fibre optique ne peut pas			
	être sinueuse à souhait, si bien qu'il est possible que son tracé			
	pourrait par moment coïncider avec des infrastructures et autres biens			
	publics ou privés			
	Q3 : Quand débuteront les travaux du projet ?			
	R3 : Les travaux du projet pourront débuter en mi 2018, compte tenu			
	de ce que c'est la première étude qu'on est en train de faire, des			
	négociations qui auront lieu entre le Gouvernement du Burkina Faso			
	et la Banque mondiale, la signature de convention de financement, les			
	procédures de passation de marché,			

Q4 : Il y aura le recrutement de beaucoup de manœuvres locaux ou bien c'est surtout des machines qui vont faire le travail ?

R4: Le souhait du Gouvernement comme de la Banque mondiale est que le projet soit exécuté suivant une approche de haute intensité de main d'œuvre, compte tenu du chômage qui sévit en saison sèche et pour permettre aux gens d'avoir de revenus financiers. Si donc des machines doivent être utilisées, comme la trancheuse par exemple, ce sera à cause surtout de la dureté du sol, c'est-à-dire là où les ouvriers ne peuvent pas creuser avec leurs pics.

Q5 : A combien de francs les ouvriers seront payés ?

Q1 Questions des participants et réponses du consultant R5 : Il reviendra à l'entreprise qui sera retenue pour les travaux de fixer les conditions de travail avec les ouvriers. Mais l'expérience vue sur un chantier similaire sur la route Ouagadougou – Pô – frontière du Ghana est que les ouvriers en charge du tranchage sont payés à 1000 FCFA/mètre linéaire. Quant au remblai, les ouvriers parmi lesquelles il y a eu beaucoup de femmes, le paiement varie entre 200 et 300 FCFA/mètre

Liste des participants à la séance de consultation publique de Fada N'Gourma

# Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité: Neckeun 1ete de FADA Date: 18/03/2012

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
en	DEAllo Molionsoudos	1 comentant	70.64.93.43
62	Trabyen pa Wene malquela	Commercant	70 78 OE9
03	KANGA ALHille	commercant	70-17-30ld
ρÝ	Thiombon's Bendia	enthivaleur	71-4267-79
05	Downhoum Loydou	Institutore	70 17 26 50
06	Tompondi Gondia	Gordia	72 1927-14
07	Gayeri Timo thee	Time the comme	73367997
08	Kiema Ali psk	· Commercant	70374670
05	Sarriodogo Issoufon	11	71373739
10	Soubeiga Hamzelo	11	72340886
11	Sebgra Alassane	1/	78511410
12	Moyenga ARMil	Macanicion	70624060
13	your Francis Haus	a 10	72525368
14	Buoba Vamine	11	60689416
15	KaboRE Durague	11	70177202
16	Kiemy Sodda	11	70334670
17	Kubon = Issako		76334670
18	Drapu salif	Commercial	71900348
15		gerante	69506168
Lo		Commerciant	71791962
21	The state of the s	11.	74156742
22	Kanla Abdon Karin	t Y	76438983

## Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité: Sec / wa 2 1/2 de FADA Date: 38/63/2017

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
23	Korogo Rasmane	commercant	7-1.101079
24	frame Ourmane	Bijouterie	76919668
25	Tougous ARsine	Commerciant	70301425
26	Longa Dinlin	Souden	70636196
27	Barriadogo Issouton	Commercial	70075371
28	Kiema Pascoline	11	73 045600
29	Tompo nolata		7087746
80	Daracoun EManael	11	70191644
31	Tompoudi, Hamadou	Soudem	70877993
32	youla Nolilaba	Mocanicien	71374253
33	Dyibougon Camousse	delotem	72730230
34	Korla salifon	Boutiques	72857451
35	Komasgo Salifo	Mestamater	72859787
36		Commercent	70281423
37	Barry Idyssa	11	70775771
38	Dayamba Kothica	Macunician	78170360
35	Pubu lassane	Commercent	10076968
40	Meslow A Madon	11	70071065
41	Kore Falance	Mc Cumique	70547116
42	Ouplas Damga	Commercial	70361149
43	Edgin Holtamed	11	70069578
44	Bambura Hubert	17	78821386
45-	Jam Hounde Jacob	77	70717839

## Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité: Decteux 1 et de l'Eur 9 de Factoate: 25/13/2017

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
1	KABERE Hotene	Pesta trataise	70-31-1476
02	Maiga Hamidan	Kintoyeri	40-54-30.25
03	Mounty Housen	( )	70-44-15-30
04	YONLY Jacourda	t1	70-62 16-85
25	Koriela Abdoule	Paissonerie	71-07-55-36
06	Roso Soumeila	Morchandise divers	7183-04-78
07	Oned rogo Mart	Restaurantri	e702950
8	Goda Hamidon	Piece détaché	7257354
03	Trambiano Tosak	Melano Moto	70-41-66-4
Ò	Scowale Issaka	Kiesy	7047-5508
11	Ouobo abdoctore	Toullang	76-53571
19	Norber foldion	Marchandise dis	70-18-81
13	THAN KOINO FELLIBORY	Hécama	70.84-822
14	LOMPO Thias	Taillens	70-5435-5
25	Salambers Soulemane	Klosof	70-44-14-1
16	YOME SELIAS	Kinenyeri	70-39-63-9
17	Thomas Planence	Restaurature	78-51-32-
18	TONDE Aida	Restourantrise	72-35-35-
18	LEARLY Korssima	Poulet	63-36-74-
W	Diala Romania	¥1	70-46-82-6
払		Necano	67-62-62-
23.	Quichasque Kristoni Santadigo Sita Duoba TSGA	7 6	70620002 76030229 72586122

Localité: Section 1 182 de PADA Date: 98/03/2010

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
85	Idani Ma Hamsudor	Commerciant	70087178
26	Quober Hamadon	11	73673674
27	Bogarian Monton	pontre	70381631
28	Tima Boustonha	Commorcant	70072524
29	Zem bié Mchamadi	6 Emmorgant	70334670
30	Kiema Moussa	8 om mor cont	71597635
31	11 Tronte	1/	70396377
32	Legma Ousmane	11	70377052
33	Radiego yarouba	16	701054317
34	DIANGE AISSONTO	i (	73.92112125
35	Kabakt Saydon	Conseiller	70609864
36	Korogo paul	Conseiller	70188337
	9 1		

## 2. PV de séance de consultation du public à Kikidéni

Date	28/03/2017 à 10h30 mn		
Lieu	Arbre à palabre à côté du domicile du Chef de village		
Participants	Résidents du village de Kikidéni		
Contenu du message du consultant	<ul> <li>Introduction par le conseiller municipal du village, Mr         Thiombiano Adamdja</li> <li>Salutations d'usage</li> <li>Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet</li> <li>Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè</li> <li>Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux</li> </ul>		
Commentaire d'entrée du chef de village	C'est une bonne chose que le Gouvernement ait pensé à envoyer des émissaires pour rencontrer les responsables des localités et les populations pour informer du projet et des travaux qui vont venir. Nous nous en réjouissons. Nous les vieux, nous n'avons pas de force pour travailler, mais notre rôle c'est de bénir les jeunes pour qu'ils travaillent dans ce projet et en tirent des avantages pour eux-mêmes et pour tout le village.		
Questions des participants et réponses du consultant	Q1: Quelles sont les dimensions de la tranchée à creuser pour mettre la fibre optique? R1: La tranchée a une larguer de 30 à 40 cm et une profondeur de 120 cm lorsque le sol n'est pas dur. Quand le sol est dur, la profondeurs est de 80 cm Q2: Nous les habitants de Kikidéni nous allons travailler dans les limites de notre village ou bien nous pourrons aller au-delà? R2: Dans chaque localité, la priorité sera donnée aux résidents de la localité. Mais le chantier est grand, il va de Fada à la frontière du Bénin sur 150 km environ. Et vous savez que devant, au niveau de la forêt (réserve de faune) il n'y a pas de village en face. Il faudra des gens pour creuser de ce côté aussi. Dans ces conditions, si des ouvriers finissent de creuser à un endroit donné, on pourra leur donner du travail sur un autre site. Q3: Les femmes peuvent-elles travailler? R3: Oui, la participation des femmes aux travaux des chantiers est d'ailleurs souhaitée, aussi bien par la Banque mondiale que le Gouvernement. Il est vrai que les femmes ne peuvent pas creuser, mais elles peuvent s'occuper du remblai, tâche beaucoup moins pénible que le tranchage. En outre, il est souhaitable que les femmes prennent des dispositions pour assurer la préparation des repas et des boissons à vendre aux ouvriers. C'est une occasion de se faire des revenus et les femmes ne devraient pas rater l'occasion.		
	Q4 : Que fera –t-on des personnes dont des biens seront détruits du		

10   Caure de Gestion Environnementale et Sociale du FA -FRICAO - DF _ANNEAES			
Q1 Questions des participants et réponses du consultant	fait des travaux du projet ? R4: Les personnes qui seront dans une telle situation seront dédommagées. Le Gouvernement et la Banque mondiale ne veulent pas que ce projet soit l'occasion de mettre certaines personnes dans des problèmes, dans des pertes. C'est pourquoi les personnes affectées par le projet seront compensées. Et pour cela, une étude sera faite pour connaître exactement les biens qui seront détruits, estimer leur valeur, en toute transparence avec les propriétaires. Et les uns et les autres seront dédommagées avant le début des travaux.  Q5: A combien de francs les ouvriers seront payés ?  R5: Il reviendra à l'entreprise qui sera retenue pour les travaux de fixer les conditions de travail avec les ouvriers. Mais l'expérience vue sur un chantier similaire sur la route Ouagadougou – Pô – frontière du Ghana est que les ouvriers en charge du tranchage sont payés à 1000 FCFA/mètre linéaire. Quant au remblai, les ouvriers parmi lesquelles il ya eu beaucoup de femmes, le paiement varie entre 200 et 300 FCFA/mètre.		
Propositions des participants	<ol> <li>Prévenir à temps les populations du moment où on va définir le tracé de la ligne de fibre optique afin que les gens soient présents et sachent si leurs biens seront touchés ou pas.</li> <li>Prendre des dispositions pour que en cas de dédommagement, les choses soient transparentes et claires. Des projets ont déjà été exécutés avec promesse de dédommagement, mais il n'y rien eu par la suite. Il faut éviter de telles situations.</li> <li>Les autorités du pays et de région devront prendre les mesures avec l'entreprise qui aura en charge les travaux afin que les gens soient bien payés et dans les délais. Il faut éviter les situations où les gens sont exploitées par les entreprises, surtout qu'on ne les connait pas.</li> </ol>		

# 11 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du FA -PRICAO – BF \_ ANNEXES Liste de présence à la séance de consultation publique de Kikidéni

Laurelland . L	FUTDENT	Date: 2.8.[03/2012
Localite:c	and the standard of the standard or the standard of the standa	Date - 4-styl-strategy-section

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
ol	Nowbor yemperator	cultinen teur	60.437431
02,	Thiombicino gouch dia	cultinocteur	64,96,546
03	Thiomboona jemboo	The second second	5-1,95,5302
04	Thiombions Youga	cultiver bern	7154,08
05	The ombian o Tolovelje	Cultinenteur	64,53,40,13
66	Nausba Minpolon	ACC ACC	64, 63,7-638
40	Thrombiana Hoopay		728052,26
08	Thirdian yabari		60,
09	Phiembiano Naurica	25.00%	72,40,948
10	Thiombianoyentemas	The same and the s	74,990678
11	Tourdemboursel	cultivateur	72,395986
12	The ombious cycarporbou		63,24,1971
15	The ambion a Telondies	ACT I	62837338
14	· cuobo y couboc	WASTERS BY	8290,7586
15	: Yemoano yenpomi	The state of the s	77,58,1464
Up	This steems an ingent		5195222
17		Cally AV Call	63,38,48,88
1			6

Localité: KIKIDE MZ	Date: 28/03/2007
---------------------	------------------

N°	Nom et prénoms	Profess		Téléphone
18	THIOMBIANO Motanoli	Conseille'		62-45-33-01
15	11 Kongli	Cultivateur		72-65-60-36
eo	11 Adama	Conseil	le'	71-54-95-66
21	11 Koagli	Cubtiv	ateur	78-61-48-34
22	11 Yaldja	Cultiv	ateur	
23	11 Timbingou	Cultiv	orteur	
24	11 Dlassibo	11	1/	
QF	11 Tiladidja	1.	1,	
24	11 Ahandi	11	11	62-56-5h-63.
27	Tankoano Tiladidja	11	11	72-27-74-23
18	11 Nindya	17	()	73-39-05-16
25	Naaba notandi	1)	11	72-11-93-82.
80	11 Koandia	1/	11	79-61-73-27.
SI	11 Soali	11	1,	
52	n 1, Sogdja	1 3	17	62-00-33-88
33	Thiombiano Noaga	41	11	72-27-66-15
34	11 Boali	11	31	73-91-90-67
ST	u Tani	11	1.7	
3/2		1 1	15	
57		11	1 (	61-99-31-1
38	n Possibo	1	1.7	62-93-77-82

# Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques Localité: Date: 28 63 20 17

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
33	Wagna Lamaussa	Gemmentent	70.33.37.21
ю	Thismbiona Borkie	altivoteur	51.7943.22
41	Phianbieno Bankie	cultivateur	73.72.62.32
42	Molo Kaali	altivateur	71.72.35.53
43	Thismliana Magho	altivoteur	71.54.0871
44	Thiombiane Magaugini	élève	61.28.03.13
45	Thiamliana formo	élève	7283.11.96
46	Tankanba Mobani	altivateur	71.11.71.58
47	Thiombiana Médiela	altivateur	61.38.63.88
48	Prismliona Katalja	cultivateur	71.54.5986
49	Intentiona house	cultivateur	72.43.9462
50	Thiombrano Tight	cultivateur	61.36.51.de
51	Thiombiano Tadia	cillivateur	63.86.73.48
52	Thiombiano Koazli	cultivateur	72.25.62.06
53	Chionstiano Boulemer	cultivateur	6a64.56.25
54	Raba Diassilo	altinatur	63.26.534
SI	Thianbiano yamba	rustoritus	60.04.22.30
56	membrand Hoyma	élève	61.28.34.21
57	Thismliane goudja	cultivateur	71.00.33.53
58	Malo Lalidja	cultivateur	61.31.04.5
59		allivateur	51.92.64.89

V°	Nom et prénoms	Professi	on	Téléphone
0	Na a ba Manifougidisa	menang	ere	
À	Thiombiano gnisoo gou	110	11	60-78-33-
2	·11 Adjima	1.1	11	62-45-17-
3	11 Adjima	1.	11	
4	11 Possibo	1/	) /	
न	11 Koan Koadi	1/	1/	
4	, Noumboa	И	11	
7	11 Tiladí	11	1 >	
68	1) Nayini	17	1)	
59	Tan Koan o Lamoudi	u	11	
to -	Ton dan ba Falima di	11	1/	
4	Nanmouno Solange	1,	-(-	
12	Nasouri Boari	17	11	
73	Thiompiano Toni	11	1 (	
щ	17 Wary ini			
75	1) Basonogon	1,	7)	
4	1 gm po Bomanou			
77	Thiombiano Tidy a	culti	Vateur	G1-55-80
78	11 Lamourdia	11	1,	73-60-59
79	4 Hombo	n	u	61-08-82-
80	11 Vim and	· 11	11	63-92-29

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
317	hiombiano I sai	Cultivateur	61-29-1
38	1) Bilimpo	eleve	60-70-50
83 h	oa dima Habibo	u menangene	
84 1	dani yentema	10 11	
85 7	hiam biano Patrian	0 11 11	
86	Naaba Soali	· Cul tiVateur	
87 0	andomba Grad	la 1/ 1/	
88 7	hiombiano yani		
8.9	1) Diassibe	+ 11 /1	

3. PV de séance de consultation du public à Katambari

Date	28/03/2017 à 12h
Lieu	Sous un arbre à palabre en bordure de route
Participants	Résidents du village de Katambari
Contenu du message du consultant	<ul> <li>Introduction par le conseiller municipal du village, Mr         Thiombiano Noaga</li> <li>Salutations d'usage</li> <li>Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet</li> <li>Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè</li> <li>Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des</li> </ul>
	impacts environnementaux et sociaux
Questions des participants et réponses du consultant	Q1: A combien de francs on va être pour creuser la tranchée de 40 cm de large et de 120 cm de profondeur? R1: C'est l'entreprise qui sera retenue pour les travaux qui va fixer les conditions de travail avec les ouvriers. Mais l'expérience vue sur un chantier similaire sur la route Ouagadougou – Pô – frontière du Ghana est que les ouvriers en charge du tranchage sont payés à 1000 FCFA/mètre linéaire. Quant au remblai, les ouvriers parmi lesquelles il y a eu beaucoup de femmes, le paiement varie entre 200 et 300 FCFA/mètre.  Q2: Comment fait-on si on rencontre un sol trop dur ou même la roche granitique? R2: Si le sol est trop dur, l'entreprise va faire venir une machine qui peut creuser ce type de sol. S'il y a la roche, on peut procéder par dynamitage comme on fait dans le cas des travaux routiers.  Q3: Quand les travaux vont commencer? R3: Les travaux vont commencer en 2018, car il ya encore des études à faire dont les études techniques, l'étude environnementale détaillée, la convention de financement à signer entre la Banque mondiale et le Gouvernement du Burkina, la procédure de recrutement de l'entreprise,
	Q4 : Que se passera-t-il si le tracé de la ligne touche la maison de quelqu'un ? R4 : Les personnes qui seront dans une telle situation seront dédommagées. Le Gouvernement et la Banque mondiale ne veulent pas que ce projet soit l'occasion de mettre certaines personnes dans des problèmes, dans des pertes. C'est pourquoi les personnes affectées par le projet seront compensées. Et pour cela, une étude sera faite pour connaître exactement les biens qui seront détruits, estimer leur valeur, en toute transparence avec les propriétaires. Et les uns et les autres seront dédommagées avant le début des travaux.

Questions des participants et réponses du consultant	Q5 : Quelles seront les modalités de paiement ? par jour ? par semaine ou par mois ? R5 : Les modalités de paiements seront convenues entre l'entreprise et les ouvriers. Mais l'expérience vécue sur la route de Pô est que les ouvriers sont payées par quinzaine.
Souhaits des participants	<ol> <li>Que les autorités veillent à ce que dans chaque village les résidents soient privilégiées.</li> <li>Il n'est pas souhaitable que la politique se mêle dans le recrutement des ouvriers. Il faut que les conditions soient claires pour tout le monde.</li> </ol>

Liste des participants à la séance de consultation publique de Katambari

Localité: FANTAMDAR D. Date: 28/03/2012
---

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
01	THIODBIAND YIFTEMBA	aelHvateur	173254063
	THOMBIANO Pascal	Cull+ crateur	63 201233
03	TIMOMBIANO Isidore	Cu PH vation	78416292
04	THIOMPIANO NOAGOA	Consettler	52059670
05	THIOMBIAND Lamourdia	culticateur	62626917
06	THOORSIAND YEMDOUNY	and H vateur	72721106
07	THOMBIANO LOURGE	cultivators	172708160
08	THIOMBIANO SOUGDIYABA	cultivateur	172966401
03	KONDINA MAYONBO	cultivateur	72 42 72 41
10	THIONBIANO BANDIA	cult vater	72 92 22 39
и	KUUNDIHA DIASSIDO	Call to a bew	43339165
12	TONGMA TEWENDE	Cultivateur	170029561
13	THIOMBIANO Ladiga		29990358
14	THION BIAHO YONBO		72346209
15	THOMBIANO Lamourda		61361240
16	THIOM BIAND Dywelen		63464354
17	HASSOURI Bandlba		8B464354
18	THION BIAHO MYOba		
13	Yentemba		
20	Sali		51954437
21	Adrima		

#### Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité: KAMTAMBAR3 Date: L8/03/80/12

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
22	THIOMBIANO Pampandia	Caltoaleur	435533 <b>99</b>
23	THOMBIANO AHANDE	Cult water.	71549030
24	THIONBIANCO Minpamba	Cultivateus	62623966
25	THIOMBIANO Bowbu	1-5	60937308
26	THIOMBIAND German		172511882
29	THIOM BIAND CONTIPA	Cultivateur	73 265008
28	THIONBIAND TIDIA	cultivateur	172792355
23	BoL2 Boulacani	and contens	P2 85 16 4I
30	SANDWIDE LAMOUSSA	bigile	72871513
31	THIOMBIAND OF DOUBREPO	nachine	63 18 9548
52	SAWADOGO ALZ		60 48 15 85
83	EABORE SOUME	VIGILE	66063249
84	THIOMBIAND Londia	Cultivateur	60016153
35	THIONBIAND IBRAHIM	Cultivateur	62122956
86	THIOMBIA NO YEARABO	Call to vateur	71 51 27 90
37	BOLL MAHAHOUDOY	Eleveur	12765574
38	THONG MANO KOUANDIA	Whoolan	63370684
39	BOLZ YEAR	E Ce veur	73 366563
40	SAWADO GO SA YOU ba	Culticrateus	172008530
41	- DAVID MENIEURO	Commercant	72737488
	, MAHO DIASSAND	Cultiva tens	63465953

Localité :	EAM	TAMB	ARR	Date :	R. R. J. D. J. R. S. M. 2
------------	-----	------	-----	--------	---------------------------

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
43	THIOMBIAND TANE		
44	TANKOANO Lalpond		
45	THIOMBIANO TIKOR		
46	Louda Ludenne		
47	Sawadoyo mortam		
48	Tabadla FaH		
49	THIOmbiano Paramaga		
50	THIOMPHANO TAKE		
51	THOmbiano Norsow Delaba		
52	THOmbiano Andjama		
53	IL Theri		
54	TH Djademba		
55	n B. Yabrzi		

4. PV de séance de consultation du public à Pandredeni

Date	28/03/2017 à 13h30
Lieu	Sous un grand hangar de boutique
Participants	Résidents du village de Katambari
Contenu du message du consultant	<ul> <li>Introduction par le conseiller municipal du village, Mr         Thiombiano Motandi</li> <li>Salutations d'usage</li> <li>Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet</li> <li>Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè</li> <li>Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des</li> </ul>
	impacts environnementaux et sociaux
	Q1: Comment les ouvriers seront recrutés? Devrons nous aller à Fada pour être recruter? Les hommes comme les femmes? R1: C'est une entreprise qui va exécuter les travaux et elle va procéder au recrutement des ouvriers dans les localités. Le Gouvernement et la Banque mondiale veulent que les gens qui habitent les localités soient privilégiées dans les recrutements. Le lieu de recrutement sera sur place, dans chaque village. Avant le jour du recrutement, les gens devront être informées de la date afin que ceux et celles qui veulent être engagées comme ouvriers soient bien informées.
Questions des participants et réponses du consultant	Q2: Combien de personnes seront recrutées par village? R2: Nous ne pouvons pas vous dire combien de personnes seront recrutées par village. Mais il faut savoir que le chantier est important et qu'il n'y a pas beaucoup de villages le long de la route. Il y aura assez de travail pour tous ceux et toutes celles qui le voudront, s'ils remplissent les conditions d'aptitude au travail. C'est un travail physique qui demande que l'on soit en bonne forme, surtout pour les hommes qui devront faire le creusage de la tranchée.  Q3: Les habitants d'un village doivent – ils travailler dans les limites de leur village?
	R3: Dans chaque village, la priorité sera donnée aux résidents du village. Mais le chantier est grand, il va de Fada à la frontière du Bénin sur 150 km environ. Et vous savez que devant, au niveau de la forêt (réserve de faune) il n'y a pas de village en face. Il faudra des gens pour creuser de ce côté aussi. Dans ces conditions, si des ouvriers finissent de creuser à un endroit donné, on pourra leur donner du travail sur un autre site. En termes clairs, chacun pourra travailler dans son village et hors de son village.  Q4: A combien sera-t-on payé par jour?  R4: Ce sont les ouvriers et l'entreprise en charge les travaux qui vont s'entendre sur les conditions de paiement. L'expérience vécu sur le chantier le long de la route Ouaga – Pô est que les hommes sont payés à 1000 FCFA/mètre pour le creusage et les femmes à 250 F par

	mètre pour le remblai.
	Q5 : Va – t- on donner une ration alimentaire aux ouvriers ou bien ils
	doivent s'alimenter à partir de leurs salaires ?
	R5 : Non, il n'y a pas de ration alimentaire à partager aux ouvriers.
	Ce travail est différent de celui exécuté dans les chantiers de « travail
Questions des	contre nourriture ». Ici, il s'agira de contrat à la tâche et si vous
participants et	exécuter le travail qui vous est confié on vous payse pour cela.
réponses du	Q6 : Quelle est la date de démarrage des travaux ?
consultant	R6 : Ce sera en 2018. Nous sommes à la première étude et il y a
	d'autres études qui devront être réalisées, une convention de
	financement à signer entre la Banque mondiale et le Gouvernement.
	Tout cela va prendre du temps, voilà pourquoi les travaux ne peuvent
	pas démarrer avant 2018.

# 23 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du FA -PRICAO – BF \_ ANNEXES Liste des participants à la séance de consultation publique de Pandredeni

#### Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité: CPAN DIDE HI (PANDAIDEHE) Date: 26/03/2013

N*	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
91	BANDE Boulani	Eleven	1.8
02	DIALLO SIdon	Cleveur	00643392
03	PIALLO karlm		7-16-27450
04	DICKO KALDOU		73640340
01	OUSSENI Abdoulage	Berger	7 2520103
06	Dicko Boutary	perger	T9 184251
40	Jijande Abdoufkarım	Cultivateur	
08	BOLLY Abdoulage	Berger	-
09	SONDE Borvielma	Eleven	73-167642
10	LIDO Boutelma	Berger	62878435
N	DICKO HOUHOUN	Berger	72242882
12	BARRA TAPADO	Berger	61557246
1.3	DICKO SADOU	Berger	62524873
14	Dicko Nomound	Bergen	71727347
15	DICKO Donkury	Berger	172621062
No	Diallo ousmane	Berger	72836774
17	BANDE YOYA	Berges	5195 5082
18	BOLY SAIBON	Besger	72 19 9789
19	DIANDE OUNAROU	Berger	_
Zp	DICke Abdon raman	nerger	174769220
21	BARRE AL	<b>8</b> 0	1725317833

#### Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité: PAMDRIDEME Date: 25/03/200

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
22	DECKO Hamadon		
23	LONDO OUMAROU	Weltvateur	17-3 95 66 13
24	LOUARE GASTON	precansisen- draw Hear	62626581
25		Commergant	27720348
26	1410mbla HO NAHAHOUN	Cul Hontews	172150432
27	DICKO Adama	commer gant	N9 55099)
28	BA Amadon Allage	Berger	173 健 82324
29	MOMBO Yacondon	cultivateur	61681893
Fo	Naba tempadi	Ca PH Cateur	1707-45776
81	VIAMDE Hamordon	E Civeur	V73966430
32	DICho Abdoulage	Consetller	79535289
53	THOMBIAND Pampandia	calliontens	179346965
34	11 notand	Consetter	DO 488309
85	Barry Issa	Eleven	61265706
36	KANDE FADINA	Trenaglat	
37	BARRY normalon	V.	
38	SONDE Pindo	L1	
39	DICKO AMSATOU	) (	
40	DICKO Zenaha	L	
41	BARRY Koumbo	N	
gr	THIONBIAND FORPLAD	И	

Localité: PANDAIBENZ	Date: 28 /03/2012

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
43	YOHLD FATZ		
44	TOUGOURA RAMATOU		
45	THOMBIAND LANBA		
46	THOMBIAND Martam		
47	THOMBIANO Banka		
48	DAMAMBA Dy ambraton		
1.00	Control of the contro		
_			

## 5. PV de séance de consultation du public à Nagaré

Date	28/03/2017 à 14h30
Lieu	A l'ombrage d'un grand arbre à palabre du village
Participants	Résidents du village de Nagaré
Contenu du message du consultant	<ul> <li>Introduction par le conseiller municipal du village, Mr Komoandé Soumaïla</li> <li>Salutations d'usage</li> <li>Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet</li> <li>Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè</li> <li>Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux</li> </ul>
Questions des participants et réponses du consultant	Q1: Comment va –t-on faire avec les maisons qui sont proches de la route? R1: Le projet va essayer au maximum d'éviter les maisons et les autres biens qui sont au bord de la route. Mais il est possible qu'on ne puisse pas faire autrement dans certains cas, car le tracé de la ligne de fibre optique ne doit pas être trop sinueux. Dans ces conditions, les personnes dont les biens seront touchées par le tracé seront dédommagées pour remettre en place leur biens sur d'autres sites. Ces dédommagements interviendront après une étude technique qui précisera le tracé de la ligne et partant les biens qui seront touchés. Puis il y aura une étude environnementale et sociale détaillée qui permettra d'évaluer les montants dans les différents cas. Q2: La ligne de fibre optique sera placée de quel côté de la route? R2: Notre étude a aussi pour intérêt de proposer des variantes environnementales en tenant compte des réalités du terrain à gauche et à droite de la route. Mais on peut dire d'ores et déjà que l'on cherchera l'emplacement qui va causer le moins de dégât possible sur les biens des populations riveraines à la route et les ressources environnementales.  Q3: Quelles seront les dimensions de la tranchée à creuser? R3: La largeur sera de 30 à 40 cm, la profondeur à 120 cm si le sol

Questions des participants et réponses du consultant	Q4: Le pont de la route est menacé de destruction par les eaux de pluie. Nous ne sommes pas sûrs que ce pont survive à la prochaine saison pluvieuse. Que fera le projet pour le pont ? R4: Le projet de la fibre optique ne prévoit rien de particulier pour les ponts. Au contraire, si les ponts sont solides, ils peuvent constituer des lieux de passage de la fibre optique. Mais il importe que vous sachiez que le Ministère des infrastructures qui est chargé de la construction et de l'entretien des routes va engager cette année même les études techniques pour un projet de réhabilitation de cette route, compte tenu de son importance pour l'économie du pays et les échanges avec le Bénin.
Préoccupation des participants	Nagaré est un village de plus de 20 000 habitants. Nous aimerions que les autorités nous amènent un projet d'électrification. Si nous avons le courant, on pourra mener beaucoup d'activités de développement, de jour comme le soir venu. Le manque de courant limite les possibilités de développement du village ainsi que le mieux-être des populations.  Réponse du consultant: Nous prenons bonne note de cette préoccupation. Nous la transmettrons au Gouvernement à travers le SP/PST.

Liste des participants à la séance de consultation publique de Nagaré

# Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques Localité : Village de NAGRE Date : 2.P-0.3-20/1

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
1	KOMODI Soumera	Soudeur	70-33-36-42
S	LANKOIDE Tanili	Culetinateur	78-11-89-95
3	Guitanga ISSAKA	Limame	70-58-07-16
h	LANKoide Anouma	aletirateur	79-43-12-75
5	GUZDA OUSSoumane	aletivateur	70-17-55-06
6	LOTRI Salif	cule tinateur	70-09-36-88
7	Tougouma ISSAKA	Culetinateur	72-53-15-16
E	GUZDA Soule	Culetirateur	71-06-58-01
9	GUZDA ZSSAKA	Culetinateur	70-73-71-42
10	BAGUYA Amidou	aletinateur	71-72-04-5C
100	SAFO - Moussa	aletinateur	60.68-00-39
12	Sourega Amadou	Commercant	78-12-21-80
13	BAGUYA Salif	aletinateur	63-25-21-08
14	BAGUYA Soumeila	are invoteur	79-74-32-73
15	0.00	aletinateur	78-46-14-52
No	LOIRI BOUBACON	Commerçant	70-17-54-99
17	NADZGA Tigadi	Culetinateur	60-00-73-81
11	BAGUYA Amidou	aletinateur	68-28-19-01
19	LANKOZDE HAMA	Commerçant	79-56-03-1
80	0 - 10 -	Amimateur	71-59-36-10
211	LANGOZ DE Adou Abdouly	re Cule tirrateur	70-59-76-66

# Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques Localité : Villa ge de NAGRE Date : 28-03-2017

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
22	TANBOUGOU Abasse	MeCanique	60-20-28-37
	LANKoide Sidi	Commerçant	79-00-M-72
	Kima Arouma	Commercant	70-09-19-52
25	LAN Roide Ali	Commercant	72-70-78-97
	SAUloidogo 255 A	Commerçant	
	MAFARENAMEDSSA	Commercont	62-40-46-36
	GURDA SALZF	Eleve	70-62-60-97

6. PV de séance de consultation du public à Tagou

Lieu	A l'ambraga d'un grand arbra à nalabra du villaga
D.	A l'ombrage d'un grand arbre à palabre du village
Participants	Résidents du village de Tagou
Contenu du message du consultant	<ul> <li>Introduction par le conseiller municipal du village, Mr Diacouma Yombo Daniel</li> <li>Salutations d'usage</li> <li>Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet</li> <li>Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè</li> <li>Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux</li> </ul>
Questions des participants et réponses du consultant	Q1: Que fait-on si la tranchée tombe sur la maison de quelqu'un? R1: Les personnes qui seront dans une telle situation seront dédommagées. Le Gouvernement et la Banque mondiale ne veulent pas que ce projet soit l'occasion de mettre certaines personnes dans des problèmes, dans des pertes. C'est pourquoi les personnes affectées par le projet seront compensées. Et pour cela, une étude sera faite pour connaître exactement les biens qui seront détruits, estimer leur valeur, en toute transparence avec les propriétaires. Et les uns et les autres seront dédommagées avant le début des travaux Q2: Comment – va-ton faire pour implanter la fibre optique au niveau des marigots et des rivières que l'on rencontre le long de la route? R2: Il y a des techniques particulières pour traverser les cours d'eau. On peut procéder par tranchage en sur profondeur, c'est-à-dire creuser très profondément sous le lit du cours d'eau. On peut aussi procéder par encorbellement, c'est-à-dire accrocher un tuyau très solide au pont et y faire passer la fibre optique. Q3: A combien de francs les ouvriers seront payés pour faire le travail? R3: Il reviendra à l'entreprise qui sera retenue pour les travaux de fixer les conditions de travail avec les ouvriers. Mais l'expérience vue sur un chantier similaire sur la route Ouagadougou – Pô – frontière du Ghana est que les ouvriers en charge du tranchage sont payés à 1000 FCFA/mètre linéaire. Quant au remblai, les ouvriers parmi lesquelles il ya eu beaucoup de femmes, le paiement varie entre 200 et 300 FCFA/mètre linéaire. Quant au remblai, les ouvriers parmi lesquelles il ya eu beaucoup de femmes, le paiement varie entre 200 et 300 FCFA/mètre.  Q4: La carte d'identité est-elle exigée pour être recruté? R4: il nous semble évident qu'il faut avoir une carte d'identité, comment va-t-on faire pour savoir que c'est vous? Et au moment du paiement, comment fera –t-on que c'est vraiment vous qui avez travaillé et pas une autre personne?

#### Q5 : Lorsque le projet sera réalisé, combien va coûter un abonnement internet à partir du village? R5 : Je ne peux pas donner une réponse claire à cette réponse. Ce que je peux vous dire c'est que de manière générale, le projet va permettre que beaucoup de localités du Burkina soient connectées entre elles, et que les coûts de l'internet et des autres communications vont baisser. O6 : Si les femmes n'ont pas de CIB (carte d'identité burkinabè), Questions des pourront – elles être recrutées pour les travaux de remblai dont vous participants et avez parlé entre temps? réponses du R6: Pour ce qui concerne la CIB, c'est la même chose chez les consultant hommes que chez les femmes. Si quelqu'un n'a pas de CIB, ce n'est pas une situation citoyenne, car rien ne prouve que c'est la personne. Nous vous encourageons à vous faire établir des CIB si vous n'en avez pas, surtout que vous n'êtes pas trop éloigné de Fada. Q7 : Chaque ouvrier va travailler dans les limites de son village? R7 : : Dans chaque localité, la priorité sera donnée aux résidents de la localité. Mais le chantier est grand, il va de Fada à la frontière du Bénin sur 150 km environ. Et vous savez que devant, au niveau de la forêt (réserve de faune) il n'y a pas de village en face. Il faudra des gens pour creuser de ce côté aussi. Dans ces conditions, si des ouvriers finissent de creuser à un endroit donné, on pourra leur donner du travail sur un autre site. Q8 : Si un ouvrier tombe malade, le soigne-t-on ? R8 Si un ouvrier a un accident de travail, l'entreprise doit le soigner. C'est ce que l'on appelle un accident de travail. Mais s'il s'agit d'une maladie ordinaire qui n'est pas liée aux travaux du chantier, ce n'est sera pas possible de prendre en charge son traitement. Notre préoccupation majeure dans ce village, c'est le courant. En venant à la rencontre, nous pensions que c'était pour parler d'un projet d'électrification. Nous souhaitons que les autorités nous amènent un projet d'électrification. Mais nous disons aussi que nous Préoccupation des participants voulons ce projet de fibre optique dont nous comprenons l'importance. Nous allons nous mobiliser pour attendre le début des travaux, tant les hommes que les femmes.

SP/PST.

Réponse du consultant : Nous prenons bonne note de cette préoccupation. Nous la transmettrons au Gouvernement à travers le

# 32 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du FA -PRICAO – BF \_ ANNEXES Liste des participants à la séance de consultation publique de Tagou

Locali	té : 10 6 0 U 1	Date : 28,03,12	
N°	Nom et prénoms	Profession	Télép

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
13	Bolima colette	Eultivateur	Neant
2	Zougharé Pasaline	11	6147-9342
3	Singbéogo Noille	11	70-64-43-17
u	Kouéla Sofiator	//	Neont
5	Eambary Lowrentine	11	Neont
6	Harro Celine	1)	68-58-70-20
7	Sawadogo Emiliene	0)	Néont
8	Natama Marie	21	Nevent
9-	zougbore Emilienne	11	Newnt
10	Bibienga Fati	4	Neont
11	Silga Noëlie	12	Neont
12	Naré novie luise	1)	Nevont
13	Narsowi Harie	y	Neont
14	Namoano Boleni	11	Neont
15	Landoandé yourgouno	V	Neont
16	Tougma Elenne	21	Neont
17	Dagamba bondba	1)	Mont
18	Nassouri nariam	U	Newnt
113	The state of the s	y	Neont
20		M	62-30-12-36
21	Bolima Justine	11	51-28-60-21

# Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques Localité : 1200401 Date : 03/92

N*	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
1	Grades Mathie	Cullivala Fie	
2	Sandwidi Jack	11 11	51-78-21-68
3	ganduld Imanuel	1)	71882831
4	3 a Vadogo Fmain	11	70817261
5	Balma Amudou	1)	Negat
6	caulydogo calif	11	78 03 74 43
7	Tiggolgo Theinson	//	6879.09.93
8	gandwadi Tlasson	1/	60831381
9	Sigheogo presine	//	63 39938
10	Bal ma Noch		75-92-96-78
14	Combere Deng	1/	21 84 79 3
12	Bamogo Hallice	1/	7162226
10	19950 Go Basmana	11	70.75.86.8
12	Bruga Tack	11	63871724
1Ē	Zoungkana Sylvain	1	70-1267 5
16	Taugna Dundenne	11 1	70.53 538
17	10	Technique	25 08 10 4
18	777	U	63 79 901
15	Zoungrana Houssa	- 11	7183708
2	Tougha Saidou	()	2101094
201	Compore genad	//	63 90 04 3

N*	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
1	Duoba Fidel	Cultivateur	73,45,66.01
21	Nula Konyvani	cultivateur	71.67.75.29
3	Lompo Omuhou	Rultivateur	70.38.18.17
h	Ouoba Devouda	Cultivatuur	6421107.22
5	Dayomba Kanfidini	11	72,44.84.09
6	Ouolu Kougni	71	6074.60.41
7	Ovota Prospierne	n	5/ SU. 28. 405
8	Simbery Samuel	17	70.18.69.0g
y	Ourla Paul	·b	71.60.21.53
JW	Ouoto Hare	n	51.61.11.45.
M	Natama Lalidja	27	64-58-AD-30
12	Oucha Souleymane	l <sub>1</sub>	61158,10.30
//3	Noba Bandiba	U	51.60.93.34
14	Dupby Issu	Efelve	69.32.58.92
AS	YADA TOUR	И	71.65.06.26
16	youl: Trenbou	20	70.46.75.26
17	Notama Jean-Puel	4	72. M.86.34
18	Lumpo yenbours	n	
19	10	W	61.16.36.77
av	Zougrana Paul	4	71.53.83.74
21	Survadores soulé	7 #	70,19.33,6

## 7. PV de séance de consultation du public à Natiaboani

Date	28/03/2017 à 16h55		
Lieu	A l'école publique de Natiaboani		
Participants	Résidents du village de Natiaboani		
Contenu du message du consultant	<ul> <li>Introduction par le conseiller municipal du village, Mr Diacouma Yombo Daniel (le même qu'à Tagou)</li> <li>Salutations d'usage</li> <li>Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet</li> <li>Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè</li> <li>Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux</li> </ul>		
Questions des participants et réponses du consultant	Q1: Nous avons beaucoup de maisons proches de la route, comment on va faire? R1: Le projet va essayer au maximum d'éviter les maisons et les autres biens qui sont au bord de la route. Mais il est possible qu'on ne puisse pas faire autrement dans certains cas, car le tracé de la ligne de fibre optique ne doit pas être trop sinueux. Dans ces conditions, les personnes dont les biens seront touchées par le tracé seront dédommagées pour remettre en place leur biens sur d'autres sites. Ces dédommagements interviendront après une étude technique qui précisera le tracé de la ligne et partant les biens qui seront touchés. Puis il y aura une étude environnementale et sociale détaillée qui permettra d'évaluer les montants dans les différents cas. Q2: Quelles sont les dimensions de la tranchée qui sera creusée pour la pose de la fibre optique? R2: la largeur sera de 30 à 40 cm, la profondeur de 120 cm par sol mou et de 80 cm par sol dur.		
	Q3: Chaque village va désigner des personnes pour travailler dans le chantier ou comment va-t-on procéder? R3: Les travaux seront confiés à une entreprise. Il reviendra à cette entreprise de recruter les ouvriers. Mais il importe de savoir que le Gouvernement et la Banque mondiale veulent que dans chaque localité, la priorité revienne aux résidents. Les procédures de recrutement devront être clairement définies et diffusées, de sorte que les populations des villages le long de la route soient bien informées, mais aussi les autres.  Q4: A combien de francs les ouvriers seront payés pour faire le travail? R4: C'est l'entreprise qui sera retenue pour les travaux de fixer les conditions de travail avec les ouvriers. Mais l'expérience vue sur un chantier similaire sur la route Ouagadougou — Pô — frontière du Ghana est que les ouvriers en charge du tranchage sont payés à 1000 FCFA/mètre linéaire. Quant au remblai, les ouvriers parmi lesquelles		

36 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du FA -PRICAO – BF ANNEXES				
	il ya eu beaucoup de femmes, le paiement varie entre 200 et 300 FCFA/mètre.			
Questions des participants et réponses du consultant	Q5 : Si une boutique est touchée par le tracée et que le propriétaire est dédommagé, peut-il revenir après pour s'installer sur la ligne après que la tranchée soit rebouchée ? R5 : Non. Si vous êtes dédommagé pour libérer un emplacement, vous n'avez plus le droit de revenir sur votre ancien site. En outre, il importe de savoir qu'une fois la fibre optique posée et les travaux de remblai achevés, des bornes vont être placés sur tout le long de la ligne, pour la matérialiser dans le temps. De cette façon, en cas de besoin d'intervention dans 10, 20 ou 30 ans sur la fibre optique mise en terre, on suit simplement les bornes pour retrouver la ligne. Il sera donc interdit de s'installer sur la ligne.			
	Q6 : Si je dois construire ma maison, à quelle distance de la route je dois l'implanter ?			
	R6: Au Burkina Faso et dans tous l'espace UEMOA, la loi dispose que l'emprise globale de la route communautaire (ou route nationale) est de 60 m, soit 30 m de parte et d'autre par rapport à l'axe de la route. Donc vous devrez implantée votre maison au-delà de 30 m par rapport au milieu de la route.			
Préoccupation des participants	Notre préoccupation majeure dans ce village, c'est le courant. En venant à la rencontre, nous pensions que c'était pour parler d'un projet d'électrification. Nous souhaitons que les autorités nous amènent un projet d'électrification. Mais si le projet de fibre optique vient en premier lieu, nous sommes prêts pour les travaux.			
	Réponse du consultant : Nous prenons bonne note de cette préoccupation. Nous la transmettrons au Gouvernement à travers le SP/PST.			

Liste des participants à la séance de consultation publique de Natiaboani

Liste des personnes présentes au	ix séances de consultations publiques
- Westerlann	Date: 28 103 12017

Nª	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
01	Diacoumu yonbo pavid	Conseill	70 50 24 82
	chef pe Village	chef	72 76 38 31
	Tankouno n Danial	Conseill	76 64 48 33
	Tankoune N Jeremy	cultivateure	70 75 40 45
	Ouola K. Moise	secretaire C. V.D	76 50 87 05
	Diacouma & Barthelemy	culti Vateure	76 60 89 27
	Diacouma A Paul	cultivateure	27 14 34 06
	rame ovedrango cloire	Representent Scinte	66 46 2141
	Traugo Dusmane	cultivateure	)
	Bouginpiga Amaden	cultilateure	×
	Minhiema Bouhakare	1	78 69 46 78
	Ovedraogo Baba	t t	76 58 65 20
	Yameogo Mudy	11	75 08 40 01
	Sawadogo Isucka	t.l.	76 38 16 93
	Tacama Rasmane	11	51 58 60 12
	Bounboundi ousmane	10	74 13 24 07
	Sawadogo Mahameukou	(	1
	Sinini y Jean-Paul	Cutechist Matirbooni	70-54-36-59
	yundi yucouba	GultiVateure	70.13-69-98
	Sawadogo Abdou diplileu	CultiValeure	78 22 99 14
	Oveder Djærpondon	cultivaleure	76 17 87 61

### Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité: Natiu bonaul Date: 28/07/2017

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
22	OUEDRADGED Kassoum	Cultivateur	76157452
23	SAWADOBO Salfo	Commen çant	19735305
	HAHA Souberon		79830783
25	SANDUIDI Soulama	Cafetanout	176538560
26	SIMARE Hahmaf	Com mergant	30118509
27	BUAHRE SIBING	Cultivateur	20617965
28	YANDA ourmane	Cultivaleur	
28	DAYAMBA hasmane	Cultivateus	51617333
80	WANKE Soullamane	Cultivateur	17-1-38097
81	MANOU Belabo	Cultivateur	71980729
32	Loumbers Sidiki	Caltivateur	60345857
33	OUEDRAGGE Abdon	Luftiva tous	760502-15
34	DICKO Hassan	Elevens	75356269
35	SORE Amidon	Cultivateur	176 74 8105
36	BAGAYA Amadon	Commerçant	18 69 82 50
37	SAWADOOD SITU	Commerçant	7603629
38		Commercant	78709084
39	Octobracore Djebre	Commercant	76 0588 76
40	2 1 1 A	Commerçant	78121243
41	NABALUM ALI	Commerçant	26 058363
w	YAMEOGO DOILSULA	Commergant	76-16-03-91

### Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité: Matia board Date:

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
43	Vabilippou Ichipson	Guin Celeri	70.63.1853
<del>գ</del> գ	M diga you ca hou	Quin quelecci	70.46.75.40
45	Ouedrage Honamad?	Tommengent	76.96.5-2
46	Paladname souremane	cult rateur	76.38.06.41
47	Sedgo Amidou	Cuft: nateur	
48	Sowadge ISA	onfatheur	76 te. 01.03
43	sowadgo mad?	Commencent	76.05.07-31
50	Maiga haxim	cullivateur	76.38.24-14
51	Zone Zoubenne	collivateur	75. Ab. BA 84
52/	mediaogo lamine	cullinateur	75.16.61.8N
53	our boogo Abdourage	Out. satewe	76. 32.52.24
54	Robine Bowie ma	askjalewi	5112, 90, 32.
35	Deca Aboutacar	Elese	70.40.67.38
56	Sowadogo, Nowrou	Conanique école	77.37.46-66
57	Variamboune . Spsaka	cultipateur	75. NO. 28 59
58	en echoogo . namacho	clese	74.89.20,01
53	Sawadogo - Ipmaila	ontalleur	65 66.13 68
2.0	Son soc Adama	cultivateur	76.038148

8. PV de séance de consultation du public à Kabonga 1

Date	29/03/2017 à 8h20 mn
Lieu	En face du domicile du Chef de village sous grand hangar
Participants	Résidents du village de Kabonga 1
Contenu du message du consultant	<ul> <li>Introduction par le conseiller municipal du village, Mr Kalmogo Marc.</li> <li>Salutations d'usage</li> <li>Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet</li> <li>Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè</li> <li>Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux</li> </ul>
Questions des participants et réponses du consultant	Q1: Les jeunes dans ce village n'ont pas de boulot surtout en saison sèche? Seront-ils payés pour le travail? A combien de franc par jour ou par mois? R1: Ce sera un travail contractuel, à la tâche. C'est une entreprise qui sera retenue pour les travaux et il lui reviendra de fixer les conditions de travail avec les ouvriers. Mais l'expérience vue sur un chantier similaire sur la route Ouagadougou – Pô – frontière du Ghana est que les ouvriers en charge du tranchage sont payés à 1000 FCFA/mètre linéaire. Quant au remblai, les ouvriers parmi lesquelles il ya eu beaucoup de femmes, le paiement varie entre 200 et 300 FCFA/mètre.
	Q2: Parfois, on dit que ce sont les ouvriers locaux qui seront recrutés pour des travaux et après, on dit qu'ils ne connaissent pas le travail et on fait venir des étrangers. Ne pensez-vous pas que cela risque d'arriver dans ce projet aussi?  R2: Non, nous ne pensons pas que ne ce sera le cas. Car le Gouvernement et la Banque mondiale veulent que la priorité soient accordées aux travailleurs locaux. Mais il faut savoir que l'entreprise va emmener ses chefs de chantiers et chefs d'équipes qui connaissent bien le travail afin d'encadrer les ouvriers locaux pour que le travail soit bien exécuté.  Q3: Quelles seront les dimensions de la tranchée?  R3: la largeur de la tranchée sera de 30 à 40 cm, la profondeur de 120 cm par sol mou et de 80 cm par sol dur.  Q4: Nous avons quelques hangars de commerce à côté de la route, et quelques maisons. Que vont faire les propriétaires de ces biens?  R4: Le projet va essayer au maximum d'éviter les maisons et les
	autres biens qui sont au bord de la route. Mais il est possible qu'on ne puisse pas faire autrement dans certains cas, car le tracé de la ligne de fibre optique ne doit pas être trop sinueux. Dans ces conditions, les personnes dont les biens seront touchées par le tracé seront

dédommagées pour remettre en place leur biens sur d'autres sites. Ces dédommagements interviendront après une étude technique qui précisera le tracé de la ligne et partant les biens qui seront touchés. Puis il y aura une étude environnementale et sociale détaillée qui permettra d'évaluer les montants dans les différents cas.

Questions des participants et réponses du consultant Q5 : A quelle distance de la route la ligne de fibre optique va-t-elle passée ? Car si vous remarquez bien, il n'y a pas beaucoup d'installations au bord de la route parce que nous avons respecté ici à Kabonga les limites de la piste à bétail aménagé pour permettre la circulation libre des animaux et éviter les conflits entre agriculteurs et éleveurs.

R5 : Normalement, l'emprise de la route est de 30 m à gauche et 30 m à droite, par rapport à son milieu. La ligne de la fibre optique doit être située entre 20 et 25 m de l'axe de la route.

Q6 : Peut-on être embauché si on n'a pas de CIB ?

R6 : Ce sera difficile de recruter un ouvrier qui n'a pas de CIB. Car rien ne prouve que c'est la personne en question. Nous vous conseillons de faire établir vos CIB pour ceux qui n'en auraient pas, surtout que vous n'êtes pas très éloigné de Pama où les services de Police s'en chargent.

# 42 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du FA -PRICAO – BF \_ ANNEXES Liste des participants à la séance de consultation publique de Kabonga 1

# Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques Localité : CASCMA J Date : LS LOJ 2013

Ν°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
122	MATAMA 235AKA	cultivation	72538365
02	LANKOANDE AMADON	Cull Hosters	172313930
03	DUOBA ROMAIN	an PH conteur	
04	OUEDAROGIO Issaka	cultivation	70684901
85	SANADOGO SIDIKE	14	120007217
06	DICKO Petertran	Elevens	71066101
07	DAYAMBA OU maron	Cuffication	10540622
88	TINDAMBA Munk	Brofesscran	72 40 96 76
09	DIAPA Inousa	cultivateur	61590011
10	NAMONO MMA	N	71 242856
4.00	TIHDANO Zalissa F	Menagene	31 686495
	SOBIGIA Zazala	и	-
15	7 8	10	_
м	TRAORE Ambra	1/4	-
15	WANGO Umata	11	
16	BOUGHA Zonabon	N	2
17	SAHA namune	Cal Hisa teur	~
18	DICHO OUMAROU	Eleveur	1
19	H Amidou	17	DE 807676
20	SAWADOGO KONYAISA	en fit va tens	DO 83 6285
EI	VICKO DOWNAMA	Eleve corantous	11-453870
22	OUEDRA OU Bourelma	The state of the s	TOT FEAS
23	VOUGIDALE GNAHGOA	u	6025 55

#### Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité: Kabourga 1 Date: 19/07/lan

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
34	Bumago Bowha	an Oftwaleus	73 495230
25	Bamoyo Amdon	Cultivateur	55 6572 10
as	MONTRE Abdon	in Phodew	63 432663
27	OUEDPACED LUSSAMA	Cultroteur	12579018
೭೪	KALMOBO Mank	Conserller	20601881
29	SAWADOGLO All	Consedler	61537482
30	SANAROGO BOURELING	Cull Honteur	73063634
弘	11 Mormony	albooteur	62622335
32	Zombre Pascal	Conflications	73018256
33	TEABORE HA maden	altoaten	20301910
34	TALA Emanuel	cultivatur	70533220
35	SAWADOGO E HENNE	anthodour	8
36	YAPA Bawelma	cultivation	*
37	70RE All doulage		70520261
38	DIABRE dolama	culticutions	22106459
39	GUEDRA O GRE Muliman	124 127	70390383
40		dief du Vollage	70540678
41	Youma Dlinda	artherium	/
42	Nanorio Dakore		12066237
43	Worka Isand Youmany		63153365
44	TIMDAMA Sonangas		

9. PV de séance de consultation du public à Kalmama

Date	29/03/2017 à 10 h
Lieu	Sous hangar à l'entrée du village et à côté de la RN 18
Participants	Résidents du village de Kalamama
Contenu du message du consultant	<ul> <li>Introduction par le conseiller municipal du village, Mr Ouango Yacouba</li> <li>Salutations d'usage</li> <li>Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet</li> <li>Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè</li> <li>Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les</li> </ul>
	propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux
Questions des participants et réponses du consultant	Q1: De quel côté de la route la tranchée pour la fibre optique sera creusée? R1: Notre étude a aussi pour intérêt de proposer des variantes environnementales en tenant compte des réalités du terrain à gauche et à droite de la route. Mais on peut dire d'ores et déjà que l'on cherchera l'emplacement qui va causer le moins de dégât possible sur les biens des populations riveraines à la route et les ressources environnementales.
	Q2 : Quelles seront les dimensions de la tranchée ?
	R2: la largeur de la tranchée sera de 30 à 40 cm, la profondeur de 120 cm par sol mou et de 80 cm par sol dur.
	Q3: ce sont les jeunes du village qui vont creuser ou bien on va faire venir des gens d'ailleurs?  R3: Prioritairement, ce sera les jeunes du village. C'est cela la volonté du Gouvernement et de la Banque mondiale. Mais si dans un village il n'y a pas assez de gens pour exécuter les travaux dans les délais, on va faire venir des gens d'autres villages. Il faut aussi préciser que si le sol est trop dur, l'entreprise en charge des travaux pourra utiliser une machine appelée trancheuse.  Q4: Si tu commences le travail dans ton village, tu continues jusqu'au prochain village et tu t'arrêtes ou bien tu peux aller plus loin?
	R4: L'entreprise va organiser le travail des ouvriers par équipe de 20 à 25 membres. Si une équipe a fini son travail on va lui en ajouter, que ce soit à l'intérieur d'un même village ou bien au-delà. Vu que le chantier est important dans la mesure où il va de Fada à la frontière du Bénin et qu'il n'y a pas beaucoup de villages, il est fort probable que beaucoup d'ouvriers travaillent en dehors de leur village de résidence habituelle.  Q5: Que fera -t- on des maisons ou des boutiques qui seront touchées par le tracé de la fibre optique?

Questions des participants et réponses du consultant	R5: Le projet va essayer au maximum d'éviter les maisons et les autres biens qui sont au bord de la route. Mais il est possible qu'on ne puisse pas faire autrement dans certains cas, car le tracé de la ligne de fibre optique ne doit pas être trop sinueux. Dans ces conditions, les personnes dont les biens seront touchées par le tracé seront dédommagées pour remettre en place leur biens sur d'autres sites. Ces dédommagements interviendront après une étude technique qui précisera le tracé de la ligne et partant les biens qui seront touchés. Puis il y aura une étude environnementale et sociale détaillée qui permettra d'évaluer les montants dans les différents cas
Proposition des participants	Le mieux pour tout le monde est que le tracé de la fibre optique passe par la forêt (réserve de faune). Là-bas, il n'y a pas de dérangement pour qui que ce soit. C'est l'Etat qui est propriétaire de la forêt, c'est également lui qui est propriétaire de la fibre optique. Personne ne peut se plaindre de quoi que ce soit.  Mais quel que soit l'emplacement du tracé, vous pouvez compter sur nous pour le travail. Les hommes et les femmes de Kalmama seront disponibles pour les travaux.

# 46 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du FA -PRICAO – BF \_ ANNEXES Liste des participants à la séance de consultation publique de Kalmama

Localité : .	tAL1	7A	MA	Date: 28 103 /2017
--------------	------	----	----	--------------------

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
01	SAN ADOGRO Soulegmane	alteration	71913599.
02	TRAOPE Abdoulage	norlin	70540686
03	SAWADOGO Pamoussa	Cafetarraf (lawelle)	12324232
oy	OUA: NOro Ya Comba	in PHOateur	70666467
05	OUEDRA O GO Boukary	cultivateur	63327555
06	SAWADOGO Moumouni	irendeur Poulet	72856383
67	TRAORE Amadon	well bateron	60957284
08	SAWA DO GE DUSMance	cultivateur	73268930
109	· U fe assoum	cu l'Hvateur	61737042
100	Salsfon	Consetller	20075218
11	n Benjamin	inf H vateur	20666922
12	SANTE HALIDOU	Ц	9646to83
13	4h Tarsere	i1	73522260
14	DIANDE Longours		
15	11 Sadou	Eleveur	63558316
16	11 Dember	И	
17	11 Allma		1
18	. n Salmata		
13	OUEDMA OGO Ya comba	Com mence	773424536
20	11 Amadon	in l'ivateur	1
25	SANADOGO YOS;	¥1	60563470
22	11 Karzym	<del> </del>	To 68 93 03

10. PV de séance de consultation du public à Kompienbiga

Date	30/03/2017 à 16h30 mn
Lieu	A l'ombre d'un grand bâtiment au niveau du carrefour
Participants	Résidents du village de Kompenbiga
Contenu du message du consultant	<ul> <li>Introduction par le conseiller municipal du village, Mr Kaboré         Abdoulaye, jeune commerçant riverain à la RN 18</li> <li>Salutations d'usage</li> <li>Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet</li> <li>Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et</li> </ul>
	<ul> <li>privées, les associations, l'Etat burkinabè</li> <li>Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux</li> <li>Q1 : Il est clair que le projet va aider toute la région du Gulmu, l'Etat et tout le monde. Mais est ce que la tranchée qui sera creusée ne va pas porter atteinte à nos maisons, nos vergers, nos champs ? Dans ces</li> </ul>
Questions des participants et	conditions, que fera le projet pour nous?  R1: Le projet va essayer au maximum d'éviter les maisons et les autres biens qui sont au bord de la route. Mais il est possible qu'on ne puisse pas faire autrement dans certains cas, car le tracé de la ligne de
réponses du consultant	fibre optique ne doit pas être trop sinueux. Dans ces conditions, les personnes dont les biens seront touchées par le tracé seront dédommagées pour remettre en place leur biens sur d'autres sites. Ces dédommagements interviendront après une étude technique qui précisera le tracé de la ligne et partant les biens qui seront touchés. Puis il y aura une étude environnementale et sociale détaillée qui permettra d'évaluer les montants dans les différents cas  Q2: ce sont les gens du village qui vont creuser ou bien on va faire venir des gens d'ailleurs?  R2: Prioritairement, ce sera les jeunes du village. C'est cela la volonté du Gouvernement et de la Banque mondiale. Mais si dans un village il n'y a pas assez de gens pour exécuter les travaux dans les délais, on va faire venir des gens d'autres villages. Il faut aussi préciser que si le sol est trop dur, l'entreprise en charge des travaux pourra utiliser une machine appelée trancheuse
	Q3 : Quelles seront les dimensions de la tranchée ? R3 : la largeur de la tranchée sera de 30 à 40 cm, la profondeur de 120 cm par sol mou et de 80 cm par sol dur.  Q4 : A quelle distance de la chaussée la tranchée sera –telle implantée ?
	R4 : Entre 20 et 30 m par rapport à l'axe de la route. La loi a défini l'emprise de la route sur 60 m dont 30 m à gauche et 30 m à droite.  Q5 : A combien de francs les ouvriers des chantiers seront payés ?

R5: Ce sera un travail contractuel, à la tâche. C'est une entreprise qui sera retenue pour les travaux et il lui reviendra de fixer les conditions de travail avec les ouvriers. Mais l'expérience vue sur un chantier similaire sur la route Ouagadougou – Pô – frontière du Ghana est que les ouvriers en charge du tranchage sont payés à 1000 FCFA/mètre linéaire. Quant au remblai, les ouvriers parmi lesquelles il y a eu beaucoup de femmes, le paiement varie entre 200 et 300 FCFA/mètre

Q6 : Qui fournit le matériel de travail ?

R6 : C'est chaque ouvrier qui amène son matériel de travail. Mais l'entreprise fournit à chaque ouvrier des équipements individuels de protection : casques, chemise, pantalon, gangs, ....

Q7 : Qui assure le repas des ouvriers ?

R7 : C'est chaque ouvrier qui assure son alimentation. C'est pourquoi on encouragera les femmes des localités traversées à préparer les repas qu'elles pourront vendre aux ouvriers. De même que les boissons.

# 49 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du FA -PRICAO – BF \_ ANNEXES Liste des participants à la séance de consultation publique de Kompienbiga

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité: Rom pronte : 20 63/19

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
61	Occidence Abase	Commercant	70136172
02	Sama TS&a	cultivalen	76466454
3	Kima Abdai	W	70783.551
9	Karrango Mahamando	L. U.	70418834
5	yonaba Karim	£ 5	72172184
6	Kima Johaya	Commercant	70176615
7	Seada Saley	cultiva lem	70513616
8	Lankounde Lassans	(commercan)	71758792
9	Lamiles Lockmane		70604007
(6	Der drougo Ramane	cultivateur	70144015
	Sawadaga phylipse	Commercant	71t63804
	Pahananga Abdalay	cultivateur	70 78 3545
13	Samdage Barkani	1.	70591956
14	Kabore Abdarlage	Commercant	701562.09
15	Balma Mouni	cultivateur	70007134
16	Zoren grana gargares	Recomicien	72884536
4	Termbougar Bergan	altinateur	
	James Amed	Chanffeen	70057539
	Warnyo Hamidon	cultivateur	QK15236658
	Poba Abou	Commergant	70624231
94	Kabaro Casmane	cultiva em	71106768

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité: KOM publique Date: 30/03/15

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphane
27	Katore Thouse	allivater	706(13.92
23	Sana Boureinia	altimat-	3811327
4	Bandwide Issa	LY	76324164
25	Kima Semi	111	63335381
76	Durchage Tracks	T <sub>1</sub>	70708685
27	Handari Hamidar	11	61620330
28	Ima Madi	17	63153085
3	Hyamocyo Basicon	L <sub>I</sub>	7162703
30	Kamahadia Alain	Reconscien	7242076
31	Onadia Boundia	callination	62310774
22	Kima Zakaria	1.7	51325496
53	Pola Total	Mécourcien	70036376
3.4	Poursuno Bunkane	continutore	60322095
38	Bagna Kassum	Commerciant	72121203
36	anctomas sibdi	cultostan	
37	James de Hachres	1.0	79736147
38	Cameano Hanours	Tracco	6326MZC
39	Kima Rade	call-	71806113
40	U Rasmane	Eult -	72588785
41	Komaous Ali	* 11	7054230
42	le nicapi	l l	7263873

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité: Kourieuberper Date: 30/03/17

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
43	Kiemkodogo Sonidar	culti-	72244470
44	Pouler Ramane	4	78087197
45	Lompo Foldia	Chel amimainga	61583174
16	Kiemkarleys Lendagy	aft	
47	1 Links	cultivala	70457211
48	11 Alanane	cult	65360063
43	Kabore Sparata	Renagew	71692662
20	Lompo Salit	culti?	70684060
59	I (Fouch Salamata	Menage-	67461517
52	Sawadous Awa	40	63318601
53	Youma Radidia		72339787
54	Sawadrac Mamaina	V.	70783557
22	Bagmaba Rotine		
56	Kongara Bilanata	1	701912.29
57	Wadinga Pisha	11	
88	Zielmaba Awa	1.	
53	Sauadogo Fatinata	1.1	6043898
60	Quedraces Antoinete	L (x	
61	11 Marata	£7.	-
62	Tlbardo Rasmata	U	51413266
63	11 Abzeta	1.0	7060329

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
Gy	Compane Abreta	Menageur	63772302
65	twentone Arcseta	15	6062270
Op	Quedrocas Zenabo	1)	6224634
67	youma odile	11	60141036
E¥	Kabure Salamata	11	72582736
69	Bolima Christine	No.	65518020

0)	Balima Christine	14	65 2/0000
70	Konela Zoulehato	17	5195765
71	1 0 c +		

Monapare Sanala		
72 godo Aminata	17	63369655
73 thiompion o Zenolan	/1	-

### 11. PV de séance de consultation du public à Bombontangou

Date	29/03/2017 à 11h10 mn
Lieu	A l'ombre d'un arbres à palabre
Participants	Résidents du village de Bombontangou
Contenu du message du consultant	<ul> <li>Introduction par le conseiller municipal du village, Mr Tankoano Bandida</li> <li>Salutations d'usage</li> <li>Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet</li> <li>Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè</li> <li>Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux</li> </ul>
Commentaire du	Nous souhaitons que ce projet arrive le plus vite possible. Car dans
chef de village	nos villages ici, il n'y a rien à faire pour les jeunes et si ce projet va nous apporter du travail, c'est une très bonne chose. Que Dieu bénisse les promoteurs et le bailleur de fonds.
	Q1 : A quand le démarrage des travaux de ce projet ?
	R1 : En 2018 ; compte tenu des études qui restent à faire, de l'accord de financement, du temps de recrutement de l'entreprise.
Questions des participants et réponses du consultant	Q2 : Si la tranchée doit détruire la maison ou un autre bien de quelqu'un, que fait-on pour la personne ?  R2 : Le projet va essayer au maximum d'éviter les maisons et les autres biens qui sont au bord de la route. Mais il est possible qu'on ne puisse pas faire autrement dans certains cas, car le tracé de la ligne de fibre optique ne doit pas être trop sinueux. Dans ces conditions, les personnes dont les biens seront touchées par le tracé seront dédommagées pour remettre en place leur biens sur d'autres sites. Ces dédommagements interviendront après une étude technique qui précisera le tracé de la ligne et partant les biens qui seront touchés. Puis il y aura une étude environnementale et sociale détaillée qui permettra d'évaluer les montants dans les différents cas.  Q3 : Quel sera le niveau de rémunération des ouvriers ?  R3 : Ce sera un travail contractuel, à la tâche. C'est une entreprise qui sera retenue pour les travaux et il lui reviendra de fixer les conditions de travail avec les ouvriers. Mais l'expérience vue sur un chantier similaire sur la route Ouagadougou – Pô – frontière du Ghana est que les ouvriers en charge du tranchage sont payés à 1000 FCFA/mètre linéaire. Quant au remblai, les ouvriers parmi lesquelles il y a eu beaucoup de femmes, le paiement varie entre 200 et 300 FCFA/mètre  Q4 : Quelles seront les dimensions de la tranchée ?
Questions des	R4: la largeur de la tranchée sera de 30 à 40 cm, la profondeur de 120 cm par sol mou et de 80 cm par sol dur.

participants et réponses du	Q5 : A quelle distance de la chaussée la tranchée sera –telle implantée ?
consultant	R5 : Entre 20 et 30 m par rapport à l'axe de la route. La loi a défini l'emprise de la route sur 60 m dont 30 m à gauche et 30 m à droite

Liste des participants à la séance de consultation publique de Bombontangou

TOTALLE AND	Localité :	BONDONTANGOU	Date: 29/03/2015	2
---	------------	--------------	------------------	---

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
01	TANEOANO Bandiba	Conserller	10683871
02	Sinheogo Inoura	Williateur	73160882
03	TANDAMBA Tam	nenageri	-
04	OHADja Djoyombo	meRantum	72122792
05	11 Yimhari	Cultivateur	/
06	THOMBIANO Wontande	11	1
07	TOUGOUMA Salfo	и	70540669
08	DICKO Adama	u	73655856
09	DIA HOURZ HANDJa	ţ,	-
10	ONADIA Sablonmani	il epicultur	71 78 9578
n	DIALLO Seydon	eleveur	/
12	THI OM BIAHO Frangon	cultivatew.	23758972
13	SI MIMBLOGIO Kasılm	и	7 E 123644
14	LEDO OUMANOU	Elevens	20163982
15	KABORE BOUKARE	Cultivoleus	52 92 5 382
16	ONAPJA Bounadja	cultorateur	60856436
17	SAWADOGO Soule	n	63030336
18	THEOMBIANO Lamourdj		603230-19
19	TRAORE BOUBACAS	И	10826850
to	OUED MADGED Mahamadi	me Consider	70460227
21	DIAPA Insa	Commergant	no 300303
	- Jou Ground Abdomlage - n Issa	cu l'Horteur Eleve	602564er

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité: 6 0 M 13 O N TAN 604 Date: 23/03/2017

& SINB	COGO Walilay	(0)	64343787
		(0)	maguatile
- Profits - Profits Sylvery Control Control	LOUNDER	Commengant	13282460
26 Sounge	color trather	cultivatain	10666302
	a Anjima	Conseiller	20708184

#### 12. PV de séance de consultation du public à Pama

Date	30/03/2017 à 8h30 mn
Lieu	Salle de réunion de l'hôtel de ville de Pama
Participants	Résidents de la ville de Pama
Contenu du message du consultant	<ul> <li>Introduction par Mme l'Adjointe au Maire conseiller municipal du village, Mme Sangli Bibata</li> <li>Salutations d'usage</li> <li>Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet</li> <li>Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè</li> <li>Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux</li> </ul>
Questions des participants et réponses du consultant	Q1: A quelle distance de la route sera implanté le tracé de la fibre optique? R1: A 20 – 25 m par rapport au milieu de la route. Dans les localités urbaines comme Pama, on approchera le plus possible le tracé des maisons pour faciliter par ailleurs les travaux sur la route en cas de besoin.  Q2: Le projet est une subvention de la Banque mondiale ou un prêt? R2: C'est une subvention. Q3: Des bandits déterrent parfois la fibre optique et cela entraîne un mauvais fonctionnement des réseaux de communication. Quelles mesures prévoit-on dans le cadre de ce projet pour éviter ces actes de vandalisme sur les infrastructures publiques? R3: Il importe de savoir que la fibre optique telle que vous la voyez¹ n' aucune valeur marchande pour des usages courants. Ce n'est pas comme les anciens fils de communication en cuivre qui intéressaient les délinquants qui les revendaient à des receleurs. En outre, le projet pourrait mener des campagnes d'information et de sensibilisation des populations afin d'accroître son acceptabilité sociale, favorisant ainsi sa bonne exécution, la protection des équipements. Enfin, il nous revient à tous, en tant que citoyens de ce pays, de contribuer à dénoncer toute personne qui aurait un comportement répréhensible vis-à-vis de ces infrastructures. Q4: Que fera -t-on des gens qui ont occupé la voie publique par des installations de kiosques, cabarets, boutiques;? R4: R2: Le projet va essayer au maximum d'éviter les maisons et les autres biens qui sont au bord de la route. Mais il est possible qu'on ne puisse pas faire autrement dans certains cas, car le tracé de la ligne de fibre optique ne doit pas être trop sinueux. Dans ces conditions, les personnes dont les biens seront touchées par le tracé seront dédommagées pour remettre en place leur biens sur d'autres sites.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le consultant détenait un morceau de tube phd contenant de la fibre optique tout au long des séances de consultations et des séances d'entretiens avec les autorités et les responsables de services, d'ONG, ....

-

Ces dédommagements interviendront après une étude technique qui précisera le tracé de la ligne et partant les biens qui seront touchés. Puis il y aura une étude environnementale et sociale détaillée qui permettra d'évaluer les montants dans les différents cas.

Q5 : Nous avons déjà vu des promesses de dédommagements non tenus dans cette ville, à l'occasion d'autres projets. Quelle garantie vous nous apportez dans le cas du présent projet de fibre optique ?

R5 : Si vous avez déjà vu des promesses de dédommagements non tenues, nous sommes sûrs que ce ne sont pas des projets qui impliquaient la Banque mondiale. La Banque mondiale ne s'inscrit pas dans de telles pratiques.

Q6: Quelles seront les avantages spécifiques de ce projet pour Pama ? Des taxes seront – elles payées comme dans le cas de la centrale électrique ?

R6: La ville de Pama aura les mêmes avantages que les autres localités en termes de qualité des communications électroniques et des possibilités de développement offertes à différents secteurs d'activité. En plus, la main d'œuvre de Pama sera rémunérée, les restaurateurs et restauratrices verront leurs chiffres d'affaires croitre. Quant aux taxes, nous ne pensons pas que ce sera le cas. Ce n'est pas une infrastructure de même nature que la centrale électrique.

Questions des participants et réponses du consultant

Q7 : A quand le démarrage des travaux de ce projet ?

R7: En 2018; compte tenu des études qui restent à faire, de l'accord de financement, du temps de recrutement de l'entreprise.

Q8 : Peut-on avoir une idée du montant des salaires des ouvriers ?

R8: Ce sera un travail contractuel, à la tâche. C'est une entreprise qui sera retenue pour les travaux et il lui reviendra de fixer les conditions de travail avec les ouvriers. Mais l'expérience vue sur un chantier similaire sur la route Ouagadougou - Pô - frontière du Ghana est que les ouvriers en charge du tranchage sont payés à 1000 FCFA/mètre linéaire. Quant au remblai, les ouvriers parmi lesquelles il y a eu beaucoup de femmes, le paiement varie entre 200 et 300 FCFA/mètre.

Q9: Les ouvriers des entreprises filent souvent à l'anglaise sans payer les crédits qu'ils doivent au restauratrices et autres boutiquiers sans que l'on ait la possibilité de leur mettre la main dessus. Quelles dispositions prendrez-vous pour éviter ce genre de situation dans le cas de votre projet?

R9 : C'est dommage si des situations de ce genre ont été vécues. Vous faites bien de les évoquer. Nous allons proposer que les entreprises sensibilisent leurs ouvriers à des comportements citoyens et responsables et que cela soient inscrit dans leur règlement intérieur. Mais nous pensons aussi que les autorités locales devraient sensibiliser les restauratrices et commerçants d'être vigilants par rapport aux clients étrangers dans leurs relations commerciales. Ce n'est pas conseiller de faire confiance à des personnes que l'on connait à peine.

Liste des participants à la séance de consultation publique de Pama

Localité : PAMA: Date	2: 30/03/201	2
-----------------------	--------------	---

Ν°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
0.1	THIOMBIAND MORE	charge d'educalt	70-13-32-26
02	ONA D. JA L. Verinique	Comptable naive	70-88-67-58
03	BOUBERE . Jamane	Ermmergant	70439053
oly	TANKOANO Zalkania	Eultivolan	71536493
05	SANGLI Oumpougla	Conseiller sed 2	70146670
06	THIORBIANO Tinglesto	Soudeur	10-36-W 73
07	SAWADOGO Ado	Commercant	7146-65-50
08	Damiba Shi to	Commer court	70.28.83.03
09	Touto Kanpoling	confluse	79.61.6121
10	Tenkaona abdout	Esense	78-99-87-65
44	Enadja adzima	cultivateur	70342286
12	Touta Kanlinli	Estense	70-12-9460
13	Sangli Malenti	Cultivateur	70322093
14	Inadja P. these	Restauratrice	70/23/17/
	Inadya Bablile	culti natour	1888330F
16	SONDE - A MIDOU	a Hecanicien	71247536
17%	SONDE - A MINUU	GETE Cusinio	701226-94
18	Irudja Tadio	cultivateur	63315524
B	Dradza Hournanlini	Souder	70303134
20	Dradya Dunteni	Huschand	70137093
21	Toula Poyombo	Henrigere	73494282

V°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
2	Onadya Dumpounle	commercant	ofshof
3	Koly Ita Massib	· Contunier	199862
4	BNAGGATALADS	Commercant	89522499
	ONAdja Migemba	Commercant	70.60.923
6	ONADJA A HANDI POA	Commercant	60,21,08.63
4	Belem Husan Modar	Soudeur	10.55.10.80
8	YULNA Rain	Brigade Gendamerie Pama	70.43-65-61
3	KOADina Ramaton	Commerçante	+0122570
0	Unside A-Blaise	Emmergent	70405211
1	DNADSA Ibrahim	Lorticulier	70122645
31	NAMA Adama	Commissariat Pang	70.68-83-15
3	SANGEZ Bilosta	2ª Adjointe Maire Permo	70129180

### 13. PV de séance de consultation du public à Tindangou

Date	29/03/2017 à 13h00
Lieu	A la maison des jeunes de Tindangou
Participants	Résidents du village de Tindangou
Contenu du message du consultant	<ul> <li>Introduction par le conseiller municipal du village, Mr Djakouma Boulenlé</li> <li>Salutations d'usage</li> <li>Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet</li> <li>Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè</li> <li>Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux</li> </ul>
Commentaire d'un	Nous les vieux, nous n'avons plus de force pour travailler. Nous
vieux du village	allons bénir nos enfants et de nos femmes pour qu'ils s'engagent dans les travaux du chantier à venir. Et que Tout se passe en paix, à la satisfaction de toutes les parties impliquées.
Questions des participants et réponses du consultant	Q1: Les ouvriers locaux travailleront ils dans les limites de leur village ou bien il sera possible de travailler au-delà? R1: Dans chaque localité traversée par la ligne de fibre optique, la priorité est donnée aux résidents. Ces derniers vont travailler dans leur village, mais il sera possible de travailler dans d'autres sites compte tenu du fait que la taille du projet est importante et qu'en réalité il n'y a pas beaucoup de villages et partant de main d'œuvre entre Fada et la frontière du Bénin.  Q2: La tranchée ne vas pas déménager certaines personnes au bord de la route? R2: Le projet va essayer au maximum d'éviter les maisons et les autres biens qui sont au bord de la route. Mais il est possible qu'on ne puisse pas faire autrement dans certains cas, car le tracé de la ligne de fibre optique ne doit pas être trop sinueux. Dans ces conditions, les personnes dont les biens seront touchées par le tracé seront dédommagées pour remettre en place leur biens sur d'autres sites. Ces dédommagements interviendront après une étude technique qui précisera le tracé de la ligne et partant les biens qui seront touchés. Puis il y aura une étude environnementale et sociale détaillée qui permettra d'évaluer les montants dans les différents cas.  Q3: A quand le démarrage des travaux de ce projet?  R3: En 2018; compte tenu des études qui restent à faire, de l'accord de financement, du temps de recrutement de l'entreprise.

Questions des participants et réponses du consultant	Q4 : A combien de franc les ouvriers seront payés ? * R4 : Ce sera un travail contractuel, à la tâche. C'est une entreprise qui sera retenue pour les travaux et il lui reviendra de fixer les conditions de travail avec les ouvriers. Mais l'expérience vue sur un chantier similaire sur la route Ouagadougou – Pô – frontière du Ghana est que les ouvriers en charge du tranchage sont payés à 1000 FCFA/mètre linéaire. Quant au remblai, les ouvriers parmi lesquelles il y a eu beaucoup de femmes, le paiement varie entre 200 et 300 FCFA/mètre
Consultant	Q5 : Quelles seront les dimensions de la tranchée ? R5 : la largeur de la tranchée sera de 30 à 40 cm, la profondeur de 120 cm par sol mou et de 80 cm par sol dur.
Souhait des participants	<ul> <li>Que les conditions de recrutement soient claires au départ : date, lieu, rémunérations, délais de paiements,aussi bien pour les hommes que pour les femmes.</li> <li>En cas de perte biens (maisons, boutiques, ;), que les personnes affectées soient informées à temps et indemnisées correctement.</li> <li>Eviter de déménager les gens en saison pluvieuse car les gens sont préoccupées par les travaux champêtres. Et en plus, avec les pluies, il difficile de reconstruire quoi que ce soit pendant cette saison pluvieuse.</li> </ul>

Liste des participants à la séance de consultation publique de Tindangou

Localité:
-----------

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
01	DjakouMA Borlinde	Conserller	27 66 483
02	n Boundta	president CVD	72 19 39 20
03	TINDAMA Benja	Earigeron	52568928
σ	TANKOANO Natenda	intercus	773 9 679 03
05	FONDIA Djandja	U	~
06	TAKOANO Sal	11	/
07	YONLI Houmped F		1
	11 Pognonbof	influenti ce	1.
09	TANKOAHO BOOMA	en Phoatrice	na 4 2 3 4 90
w	IWARE FAH	althorise	
11	OUOBA Mapoua F	m enagère	73280166
12	ONADJA Pousbi F	cultbatrice	/
13	SAMBIAGO Abusa P	menagere	/
ne	DAHAHI Madeleine F	restaurabite	70128258
15	OMADJA YIMLI	cultivateur	21407302
16	LEONDIA Forjía	Cultivateros	765 <b>3</b> 1572
17	YONLI Talmya	)1	
18	KONDIA Fernandi F	confl-watorice	4
19	YONLI Bonkant	Conseilles	72248866
20	KONDIA taladiF	*	51957660
21	THEOMBIANO Ponglimba +		Joh 19362

### 14. PV de séance de consultation du public à Nadiagou

Date	29/03/2017 à 15h00
Lieu	Au marché de Nadiagou, sous hangars (Ce n'était pas jour de
	marché)
Participants	Résidents du village de Nadiagou
Contenu du message du consultant	<ul> <li>Introduction par le conseiller municipal du village, Mr         Thiombiano Xapougdi Jafar     </li> <li>Salutations d'usage</li> <li>Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet</li> <li>Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè</li> <li>Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux</li> </ul>
Commentaire du chef de village	Vous êtes venu avec une bonne nouvelle pour le tout le Gulmu, que Dieu vous bénisse. Ce projet va être l'occasion pour les jeunes et les femmes d'avoir encore du travail qui va les aider avec leurs familles. Je veux vous assurer qu'ici, les hommes comme les femmes sont déjà prêts si le travail doit commencer demain. Nous avons déjà exécuté des travaux HIMO dans ce village pour les basfonds et les pistes rurales et nos femmes et nos filles ont montré la preuve de leurs capacités de travail.
Questions des participants et réponses du consultant	Q1: Les travaux seront-ils rémunérés ou bien c'est du bénévolat et de la nourriture? R1: Ce sera payant. Une entreprise sera recrutée pour faire le travail et à son tour elle va recruter les ouvriers dans les différents villages. Q2: A combien de francs les ouvriers seront payés? R2: C'est l'entreprise qui sera retenue pour les travaux qui va fixer les conditions de travail avec les ouvriers. Mais l'expérience vue sur un chantier similaire sur la route Ouagadougou – Pô – frontière du Ghana est que les ouvriers en charge du tranchage sont payés à 1000 FCFA/mètre linéaire. Quant au remblai, les ouvriers parmi lesquelles il y a eu beaucoup de femmes, le paiement varie entre 200 et 300 FCFA/mètre Q3: Qui va recruter les ouvriers? Ce sera l'entreprise ou bien c'est chaque village qui va fournier une liste d'hommes et de femmes pour travailler en tant qu'ouvriers? Q3: L'entreprise va mettre en place une organisation pour pouvoir recruter les gens. Ce qu'il importe de savoir, c'est que le Gouvernement comme la Banque mondiale veulent que la priorité soit accordée aux ouvriers locaux. Le moment venu, l'entreprise devra informer à temps les populations des différents villages afin que les personnes intéressées puissent se faire recruter si elles sont en forme.

120 cm par sol mou et de 80 cm par sol dur.

# 66 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du FA -PRICAO – BF ANNEXES Liste des participants à la séance de consultation publique de Nadiagou

N"	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
01	Safo Djibril	Producteur	70 897322
02	Kanazoe Namoudou	Cultivateur	70472039
	Kanagoe Mahamode		70789749
	Omadja Madia	cultivateur	71789918
	Thismbiano D. Zaphard		70733750
	Omadja wamondia Ali	100 V	
	Omadja Samidia	A T	
	Saga Sakherga	0 -	60562290
09	Omadja vanuandia	1.0	71738511
10	Sakande Skydou	11	71 302678
	yameogo Hahamadi	( <	73741025
100000	Hanoma Fekpibi	Managère	
	Thiombiano Dambga	Conturiere	
	Douté likilienkpa	Commerçante	
	Omadja Taramolia	cultivatem	
	Saga Souleymane		
	Tankono toura	78 81 96 My	ec-
	Kabore Julieur	cultivatem	72049190
	anedracgo Kassoum	11	
20	Lalgo Salifon	17	70612951
21	Kandla Noufou	11	70322714

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
22	Kabare Segdon	cultivateur	7394491
	Kabore Abdoulage	11	62 19 0042
	Kondano Smandia	Requisien	6126833
25	Konouri Berihanna	cultivation	
26	nogmenga Algosome	culainier	
-	Omadja Lalbaba	culivateer	7170156
28	Tougma Ambroise	41	
	Kiema Rahmane	11	
30	ousba soanguingali	11	
	Bamogo Homque		
	onadja Trangienou		
33	combary sumpouni	Menagere	
34	Dambele Assetau	11	
5	Hapussa Rakialou	17	
36	Bradia Mariam	Conturiere	
37	Sagna Mandi	Hengers	
	Soumdaggo Setou	11	
	Bo biom' Amsatace	17	
	Saga Ahadipa	1.1	
41	Dahami Awa	1.7	
47	Kiema Madeleine	1.1	

#### Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité: NADIA G. O.U. Date: 99/02/2012

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
43	KAHSP Adama P	Vendeuse an march	*
44	BAHOGO Zallosa *	Cultivative	4
45	TOUGHE AWA	Ven deuse	
46	KARGOUGOU Estelle	И	172350256
47	YAMEOGO odile	Ч	
(8)	DELMA nihenata	И	<b>5</b>
49	OUEDNAO GO Almata	2/	
20	NATAMA Hardona	и	r
51	DIAPA Sal	13	-
52	BAGAGNAN Fut	11	
53	BALIMA ANA	И	
54	YAMEOGLO Marie	и	-
55	LANKOANDEMarde	¥1	62 17 3908
56	BAMOGO Montque	omenagere	
57.	SO MA. Passine	vendense	
28	VAROIA Fatimala	N	64751536
53	NADENA ASCELA	И	60513333
60	OUERN ADTO Salmata	11	
61	HABORE AWA	11	
62	YATEGA Balkina	Configue	74385301
63		ven denusc	_
Gu	Marcelline Hndlen	N	_

### 15. PV de séance de consultation du public à Koalou

Date	30/03/2017 à 11h00
Lieu	A l'école du village de Koalou
Participants	Résidents du village de Koalou
Contenu du message du consultant	<ul> <li>Introduction par le conseiller municipal du village, Mr Tankoano Bassirou</li> <li>Salutations d'usage</li> <li>Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet</li> <li>Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè</li> <li>Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux</li> </ul>
Questions des participants et réponses du consultant	Q1 : Quelle est la position de la tranchée par rapport à la route ? R1 : Nous ne pouvons pas vous dire exactement si la tranchée sera à droite ou à gauche de la route. Cela fait partie des propositions que nous devons faire dans le cadre de notre étude, après analyse des réalités de terrain. Mais nous pouvons préciser que la tranchée sera à 20 – 25 m par rapport au milieu de la route. Dans les localités, la tranchée sera le plus proche possible des murs des concessions. Q2 : A combien de francs on va payer le mètre de tranchée à creuser ? R2 : C'est l'entreprise qui sera retenue pour les travaux qui va fixer les conditions de travail avec les ouvriers. Mais l'expérience vue sur un chantier similaire sur la route Ouagadougou – Pô – frontière du Ghana est que les ouvriers en charge du tranchage sont payés à 1000 FCFA/mètre linéaire. Quant au remblai, les ouvriers parmi lesquelles il y a eu beaucoup de femmes, le paiement varie entre 200 et 300 FCFA/mètre Q3 : Quelle sera la période d'exécution des travaux du chantier ? R3 : Ce sera surtout en saison sèche car en saison difficile, les conditions de terrain sont compliquées, surtout au niveau des dépressions et des ouvrages d'art. Q4 : Quel délai pour le démarrage des travaux ? R4 : Dans une année à peu près, en 2018 car il y a des études à faire, le convention de financement à signer entre la Banque mondiale et le Gouvernement du Burkina Faso, les procédures pour le recrutement des entreprises, Q5 : Nous avons déjà vu ce type de projet de l'autre côté de la frontière, au Bénin, et les gens qui avaient des maisons, des boutiques,ont été dédommagée lorsque le tracé de la fibre optique touche leurs maisons. Qu'en sera-t-il ici ? R5 : Le projet va essayer au maximum d'éviter les maisons et les autres biens qui sont au bord de la route. Mais il est possible qu'on ne
	± %

70 Caure de Gestion Environnementale et sociale du FA-1 KICAO - DF _AINTEALS			
Questions des participants et réponses du consultant	personnes dont les biens seront touchées par le tracé seront dédommagées pour remettre en place leur biens sur d'autres sites. Ces dédommagements interviendront après une étude technique qui précisera le tracé de la ligne et partant les biens qui seront touchés. Puis il y aura une étude environnementale et sociale détaillée qui permettra d'évaluer les montants dans les différents cas.  Q6: Et les arbres de la brousse? va-t-on dédommager chaque village?  R6: Non, pour les arbres de la brousse, on ne pas dédommager chaque village. On va évaluer la superficie de végétation perdue et on va réaliser des plantations de compensation. Et pour donner des chances de succès à ces plantations, on pourra les réaliser avec les populations de chaque village sur un site d'intérêt : l'école, ou le centre de santé, ou la marché, l'église et la mosquée On pourra aussi en réaliser dans la réserve de faune.		
	Q6 : Quelles seront les dimensions de la tranchée ? R6 : la largeur de la tranchée sera de 30 à 40 cm, la profondeur de		
	120 cm par sol mou et de 80 cm par sol dur.		
Souhait des participants	Souhait: Voir à la hausse le montant de la rémunération des ouvriers car 1000 F par mètre, ç'est assez faible comme montant. Dans le cas du Bénin, c'est un entrepreneur burkinabè qui avait eu le marché. Les ouvriers béninois ont refusé de travailler en raison de la pénibilité de la tâche. Il est venu ici chercher des ouvriers burkinabè pour faire le travail.  Réponse: Comme vous avez déjà vécu une expérience à côté, vous pouvez l'artiliser dans la pégociation que vous avez avec l'entreprise		
	pouvez l'utiliser dans la négociation que vous aurez avec l'entreprise. Il ne nous revient pas de proposer des montants de rémunération. Mais les autorités devront veiller à ce que les gens aient une juste rémunération, qu'il n'y ait pas d'exploitation outrancière des ouvriers.		

Liste des participants à la séance de consultation publique de Koalou

Localité : KOALCA	Date: 30/03/2217

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
1	TANKOANO BASSURU	Cultivater	72154298
2	TANKOANO-TELOU	altivateur	0022366.19653
3	SAKOMBA Dovid	- custivateur	
l <sub>j</sub>	DOKi Hotiego	cultivoteur	72.81.27.78
5	KOALI Issa	and timber	62,86,88.75
6	ONIDIA Gemboli	Custivateur	73.45.68.97
7	IMOMAN Housesa	Lustivateur	
8	TAMALBA Kossim	cultivation	
9	CHEDRAGO Amado	cultivateur	75.1.7.27.51
10	OUEDRAGO ROSMONE	cultivateur	66.23.22.53
11	TANKOANO Dabcala	Lastivaleur	60.2 h.31.73
12	PAFANAM Rosmoné	Commercont	70.22.1789
13	TANKOA NO Guinia	cultivoteur	60.8379.12
-24	HOANA Madi	Commen cont	64.70.86.51
15	TAMPOURI Losboba	cultivateur	lam-
16	CNADJA HOMPOLO	alliesteur	F3626413
17	SAWADOgo Moumeuni	Kultivateur	73.54.23.45
18	TINKOANO BOW	Ber	7166.57.18
19	BANGA Lolikon	Commercant	66.33.33.42
20	NADENDOU Sosif	custivateur	61.0007.70
21	SAWADO GO MOUSED	Les tivateur	75.05 37.45

Localité: COALOU Date: 30/03/92	1	9		2				
---------------------------------	---	---	--	---	--	--	--	--

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
22	TOSSA Pierre	Elève	43268501
23	Thiombiano Roger	Cultivateur	70894197
24	Fogo Matramoudou	PEcheur	6120 99 99
25	Meiga Ibrain	PEcheun	
26	The du rillinge	Cultivoteur	70607487
27	TOSSA Poula	President CUD	61802470
28	Tandamba yaconba	Conseiller alternten	609677.00
29	Tindano Guingri	Cultivateur	3 2 2 2 2
30 ·	Tandamba Paul	culteration	51384101
31	Tamalba Benoît	altirater-	6524665
35	Tankoano Wilolas	altinateur	65 40 8100
35	Houssa Mohamed	Pechen	
34	Sawadogo Alidou	Cultinateur	7391233
35	Damiba Gurmane	Cultivateur	70180946
36	Tankoano David	Cultivateur	716397 95
37	Tankoans yempakon	Cultivateur	71796412
38	Bagagna Jean	Cultivateur	79722846
39	Kiema Issoul	allivateur	72126744
400	Guedrago Karim	Cultiratrur	76 de 9166
41	Houghore House	Cultivateur	70193675
42	Mongnogo I Woul	Cultinateur	71340584

## Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité :	KOALOU	Date	:3	0/03/2012	

	Profession	Téléphone
Lankoande Bandiba	altivateur	4143042
Kabore Issaka	Cultivater	71340584
Kabore Kasim	Cultivater	
Sango Boukari	altirateur	
Thiombiano youmanti	Cultivateur	
Coungrana Dramane	Miltivateur	
Tamalta Latouga	cultivateur	
Tamalba Jean	alterrateur	61596498
Tamalba Antoine	Cultivateur	63 888691
Gradja Maldya	Cultivateur	67325648
Kassa Lakoga		61604772
Beigo browna	0.1	
	Cultivateur	72526599
Tossa Moussa	Cultivateur	
Tankvano Karsa	Cultivateur	
Wali Ermane	Commercant	79 13 29 73
	Kaboré Kasim Rango Boukari Thiombiano youmanti Zoungrana Dramane Tamalba Latouga Tamalba Jean Tamalba Antoine Onadja Maldja Kassa Lakoga Beiga Brouna todjari Jonas Tankoane Kassa	Kaboré Kasin Cultivateur  Bango Boukari Cultivateur  Thiombiano youmani Cultivateur  Toungrana Dramane Cultivateur  Tamalba Latouga Cultivateur  Tamalba Jean Cultivateur  Tamalba Antoire Cultivateur  Beigor Brouna Cultivateur  Kassor Lakoga Cultivateur  Kassor Lakoga Cultivateur  Kodyari Jonas Cultivateur  Tossa Moresa Cultivateur  Tanpoane Kassor Cultivateur

# 74 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du FA -PRICAO – BF \_ ANNEXES Annexe 2 : liste des personnes rencontrées

	Noms et prénoms	Structures/Fonctions	Téléphone
1.	Toé Pako Franck	Secrétaire Permanent/SP-PST	25 41 78 06
	Olivier		
2.	Traoré Abdoul Malick	Directeur Général/DGICE	70 20 68 64
3.	Kébré Marcel B.	Directeur des infrastructures	70 64 50 64
4.	Bouda Ahmed Sibiri	Conseiller technique Pjet G.	70 20 42 28
		Cloud / ANPTIC	
5.	Nikiéma Basile F.	Environnementaliste/SP-PST	70 24 10 63
6.	Yaméogo Léandre	Environnementaliste Banque	65 04 64 63
7.	Ouédraogo Michel	Spécialiste Suivi –Eval/PST	25 41 78 06
8.	Ouédraogo Désiré	Directeur E.E. /BUNEE	74 87 29 90
9.	Konaré Ibrahim	Ouvrier chantier de réseau fibre	61 67 52 32
10.	Nébié Zakaria	optique axe Ouag – frontière du	77 65 63 21
11.	Nacro Kassirou	Ghana	65 82 12 33
12.	Nacro Pahibou		66 63 90 73
13.	Kyélem Victor	Chef de chantier fibre optique	72 96 31 81
14.	Sombié Aboulaye	Technicien Mission contrôle	70 47 80 81
15.	Bazié Grégoire	Directeur Env/ Nahouri	70 62 83 80
16.	Tioyé Genevieve/Zabré	Direct. Rég. Env/Centre Sud	70 11 26 98
17.	Ilboudo Salifou	Coordo. Projet /Huawei	70 06 87 23
18.	Sandwidi Innocent	Cadre - Huawei	70 22 86 83
19.	Coulibaly K Mustapha	Cadre – Huawei	70 37 94 39
20.	Ahmed Chnya	Cadre Sofrecom	67 74 38 77
21.	Jean Pierre SEGOND	Directeur projet - Sofrecom	
22.	Toé Isaï	DG/TIC	70 20 42 29
23.	Ouédraogo Théophile	Statisticien/DGESS/MDENP	71 89 40 08
24.	Kaboré Bernabé	DREECC/Est	70 19 16 82
25.	Bingo Bernard	DPEEVCC/Kompienga	70 25 22 32
26.	Bassan Jacques	Directeur DET/MIDT	70 47 12 33
27.	Kancyé Franck	Directeur DNP/MIDT	70 22 69 68
28.	Thiombiano Fadel	2ème Adjoint au Maire de Fada	70 80 51 18
29.	Kaboré Kassoum	SG/Mairie Fada	78 41 49 83
30.	Tira Germain	Environnementaliste Mairie Fada	70 29 37 56
31.	Kongo Paul	Conseillers municipaux de Fada /	70 18 83 35
32.	Kaboré Saydou	Secteur 1 et 2	70 60 98 64
33.	Thiombiano Noaga	Conseiller Village de Kantambari	51 05 96 70
34.	Thiombiano Moutandi	Conseiller village de Pandredeni	70 48 23 09
35.	Komoyandé Soumaïla	Conseillers village de Nagaré	70 33 36 42
36.	Lankoandé Tasséré		78 11 89 95
37.	Doro Samuel	Commissaire Central de la Police de Fada	70 57 18 96
38.	Ouédraogo Daouda	Commissaire Central Adjoint de la Police de Fada	70 28 72 11
39.	Zekoné Michel	DR / ONATEL	
٠,٠		227 01111111	<u>l</u>

40.	Yara Amadou	Chef de service Réseau d'accès	
41.	Tonané Mathias	Chef de service évaluation des	70 34 62 10
		investissements à la DREP	
42.	Kaboré Désiré	Chef de svce Planificatio DREP	79 26 27 26
43.	Ouattara Arouna	DREP/Est	70 31 17 97
44.	Tantoumba Lamoundia	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire de Pama	70 18 83 10
45.	Bingo Bernard	DPEEVCC/Kompienga	70 25 22 32
46.	Kalmogo Marc	Conseillers municipaux de village	70 60 78 81
47.	Sawadogo Ali	de Kabongo 1	61 59 74 87
48.	Ouango Yacouba	Conseillers municipaux de	70 66 64 67
49.	Biragou Salif	Kalmama	70 07 51 18
50.	Kienkodogo Lenli	Conseillers municipaux de	70 04 72 11
51.	Tankoano Yembou	Kombienbiiga	70 05 42 52
52.	Kienkodogo Ahaly		70 60 92 10
53.	Tankoano Bandiba	Conseillers municipaux de	70 62 32 71
54.	Enodi e Adjume	Bombontangou	70 70 81 84
55.	Onadja nadja Jéremie	Maire de Pama	70 13 96 58
56.	Songli Bibata	Conseiller secteur 1 de Pama	70 12 97 80
57.	Diakouma Boulenlé	Conseillers municipaux de	71 97 35 41
58.	Yonli Boukary	Tindangou	71 24 28 64
59.	Thiombiano Xapougdi	Conseillers municipaux de	70 73 33 75
60.	Onadia Namandia	Nadiagou	71 73 85 11
61.	Tandambe Yacouba	Conseillers municipaux de	60 96 77 09
62.	Tankoano Bassirou	Koalou	72 15 42 98
63.	Zongo Yacouba	Chef de poste de la Gendarmerie	70 75 26 12
61	Donkova cov Tiko	de Koalou	60 56 46 61
64.	Bonkoungou Tibo	MDL/C /Poste de gendarmerie de koalou	70 62 64 53
65.	Oulé Zakaria		71 68 82 48
66.	Bazié Batibié	Préfet de Pama	76 72 83 20
67.	Bingo Bernard	DP- Kompienga	
68.	Zoungrana Lassané	Poste forestier de Nadiagou	70 73 68 20
69.	Sinini Dapoupdi	Chef de poste Pama	70 35 26 41
70.	Bangré Noel	Directeur Radio DEVSO	70 51 09 08
71.	Makébou Toumbatioula	Adjoint chef de poste forestier de Natiaboani	60 48 98 10
72.	Tankoano Yambo	Pisteur au poste forestier	55 47 22 61
73.	Yaméogo Fernand	Chef de service protection,	78 06 72 60
13.	i amougo i cinanu	formation et autonomisation de la	70 00 72 00
		femme/DR Action Sociale	
74.	Mme Imien /	Chef de service statistique à	70 32 09 03
	Thiombiano Aimée	l'action sociale	
75.	Tankouano Léon		71 90 47 41
76.	Zagré Labayiri	Contrôleur de travail/DR. Travail	70 80 86 88
77.	Dr Soubeiga Joseph	Chef de service lutte contre	62 29 63 10
		les maladies	
78.	Nebie Zoura	DP/ Infrastructure du Gourma	70 61 18 50
79.	Balima Raoul	Responsable de programme à	70 34 83 85
		Radio Taamba	

76 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du FA -PRICAO – BF \_ ANNEXES

80.	Ilboudo Athanase	Directeur technique Radio Taamba	70 24 50 02
81.	TANKOUANO Noel	Antenne régionale SP/CNLS	70 27 28 91
82.	Lankouandé Adjima	Association Espoir	70 13 21 19
83.	Frère Bayili Augustin	Comité paroissiale de lutte contre le SIDA/Pama	70 89 55 18
84.	Onadia Thiery	Association dév. Province de	
		Kompienga	70 18 82 85
85.	Traoré Samuel	Association Todima	70 54 40 50
86.	Nadiba Naoussa	Association Buamiyaba	70 73 30 45
87.	Natama Eveline	Association Tondiyaba	70 68 30 12
88.	Dahari Boureima	Forum pour une autre Afrique	70 33 47 12
89.	Natama Ernest	RAJSD	70 13 71 25
90.	Guilla Aboubacar	Association des femmes engagées	
		pour la santé de la population de Gaoua	70 94 38 75
91.	Diabi Issa	Association Nafa des artisans de Nagré	70 18 98 62
92.	Sawadogo Mathieu	Association pour la recherche et la foret en agro-écologie. ARFA	24 77 06 70

A ces personnes rencontrées, il faut ajouter 766 personnes qui ont pris part aux séances de consultations publiques dans 15 localités situées entre Fada N'Gourma et la frontière du Bénin. Les listes de ces personnes sont présentées en annexe 1 (PV de consultations publiques).

## 77 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du FA -PRICAO – BF \_ ANNEXES

## Annexe 3 : Formulaire de revue environnementale et sociale (screening)

Le présent formulaire de sélection a été conçu pour	aider dans la sélection initiale des sous-
projets devant être exécutés sur le terrain.	
Situation du sous projet :	
Responsables du sous-projet :	
Partie A : Brève description des travaux	

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

Préoccupations environnementales et sociales	oui	non	Observation
Ressources du secteur			
Le sous-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux de			
construction dans les ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite,			
eau, bois de chantier, etc.) ?			
Nécessitera-t-il un défrichement important			
Diversité biologique			
Le sous-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares,			
vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique,			
culturel			
Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être			
affectées négativement par le projet ? forêt, zones humides (lacs, rivières,			
zones d'inondation saisonnières)			
Zones protégées			
La zone du sous-projet (ou de ses composantes) comprend-t-elle des aires			
protégées (parcs nationaux, réserve nationales, forêt protégée, site de			
patrimoine mondial, etc.)			
Si le sous-projet est en dehors, mais à faible distance, de zones protégées,			
pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ? (P.ex.			
interférence avec les vols d'oiseau, avec les migrations de mammifères)			
Géologie et sols			
y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols			
(érosion, glissement de terrain, effondrement) ?			
y a-t-il des zones à risque de salinisation ?			
Paysage I esthétique			
Le sous-projet aurait-t-il un effet adverse sur la valeur esthétique du			
paysage ?			
Sites historiques, archéologiques ou culturels			
Le sous-projet pourrait-il changer un ou plusieurs sites historiques,			
archéologique, ou culturel, ou nécessiter des excavations ?			
Perte d'actifs et autres			
Est-ce que le sous-projet déclenchera la perte temporaire ou permanente			
d'habitat, de cultures, de terres agricole, de pâturage, d'arbres fruitiers et			
d'infrastructures domestiques ?			
Pollution			
Le sous-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?			
Le sous-projet risque –t-il de générer des déchets solides et liquides ?			
Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et			
élimination			

#### 78 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du FA -PRICAO – BF \_ ANNEXES

Préoccupations environnementales et sociales	oui	non	Observation
Y a-t-il les équipements et infrastructure pour leur gestion ?			
Le sous projet risque pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface,			
souterraine, sources d'eau potable			
Le sous-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers)			
Mode de vie			
Le sous-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des			
populations locales ?			
Le sous-projet peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?			
Le sous-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits			
sociaux entre les différents usagers ?			
Santé sécurité			
Le sous-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des			
populations ?			
Le sous-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de			
la population ?			
Le sous-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des			
vecteurs de maladies ?			
Revenus locaux	ı		
Le sous-projet permet-il la création d'emplois ?			
Le sous-projet favorise-t-il l'augmentation des productions agricoles et			
autres?			
Préoccupations de genre			
Le sous-projet favorise-t-il une intégration des femmes et autres couches			
vulnérables ?			
Le sous projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et			
favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?			

Partie C : Mesures d'atténuation

Au vu de l'Annexe,	pour toutes	les réponses	"Oui"	décrire	brièvement	les	mesures	prises	à cet
effet.	_	_						_	

Partie D : Classification du projet et travail environnemental

$\mathcal{C}$	
<ul> <li>Catégorie B : Notice d'impact environnemental et so</li> <li>Catégorie A : Etude d'impact environnemental et so</li> </ul>	

Annexe 4 : Détail des coûts du PCGES

DETAIL DES COÜTS DES MI	ESURES	DU PCG	iES	
DESIGNATION	UNIT E	QTE	PRIX UNITAIRE (FCFA)	MONTANT (FCFA)
CAMPAGNES D'IEC CONTR				
Causeries éducatives avec groupes spécifiques	u	50	40 000	2 000 000
Projection de films suivis de débats	u	50	75 000	3 750 000
Dépistage volontaire	u	25	300 000	7 500 000
Sous total campagnes d'IEC contre VIH SIDA et IST				13 250 000
CAMPAGNES D'IEC SUR PROTECTION DE L'ENVIRO Fada-fr. Bér		NT DAN	IS LA REGION	I DE L'EST (axe
Séances de sensibilisation des publics	u	50	125 000	6 250 000
Panneaux d'information et de sensibilisation	u	10	500 000	5 000 000
Sous total séances d'IEC sur protection environnement				11 250 000
PLANTATION DE COMPENSATION D'ARBRES EN	I PLEIN	ET ENT	RETIEN PEND	ANT 2 ANS
	-	PM		0
Sous total plantation d'arbres de compensation		PM		0
IMDEMNISATION DES PERSONNES	AFFECT	EES PAF	R LE PROJET	
Indemnisation par expropriation ou pertes de terres ou biens économiques	PM	PM	PM	0
Indemnisation par expropriation ou pertes de terres ou biens culturels	PM	PM	PM	0
MESURES DE BONIFICATION DES IM	PACTS F	POSITIFS	DU PRICAO	l
Elaboration plan de communication sur activités du PRICAO et acceptabilité sociale	u	1	8 000 000	8 000 000
Provisions pour exécution du plan de communication	ff	1	20 000 000	20 000 000
Sous total des mesures de bonification des impacts positifs				28 000 000
SUIVI DE LA MISE EN ŒU	JVRE DI	J PCGES	;	
Sorties terrain du Comité Régional de suivi de l'Est de suivi pendant 3 ans (sorties mensuelles)	u	72	150 000	10 800 000
Missions terrain du Comité National de suivi pendant 4 ans (mission trimestrielles de 4 cadres pour 4 jours)	u	16	1 000 000	16 000 000
Sous total suivi du PCGES				26 800 000
RENFORCEMENT DES CAPACITES	DES AC	TEURS I	OU PCGES	
Appui à l'opérationnalisation du Service de gestion sociale du MDENP	environ	inemen	tale et	
ordinateur portable + accessoires	u	1	1 500 000	1 500 000
appareil photo numérique	u	1	300 000	300 000
Fonctionnement pendant 3 ans	an	3	2 000 000	6 000 000
Véhicule double cabine	u	1	20 000 000	20 000 000

## 80 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du FA -PRICAO – BF \_ ANNEXES

Fonctionnement et entretien véhicule pendant 3 ans	an	3	4 000 000	12 000 000
Sous total appui au SGES du MDENP				39 800 000
Formation de 25 cadres du MDENP et de 15 agents des collectivités en évaluation environnemteale	partic i- pant	40	600 000	24 000 000
Formation des agents en suivi du PCGES du PRICAO	partic i- pant	25	500 000	12 500 000
Sous total formation				36 500 000
Equipement de la CRS/PGES de l'Est				
ordinateurs portables + accessoires	u	1	1 500 000	1 500 000
appareil photo numérique	u	1	300 000	300 000
Fonctionnement pendant 3 ans	an	3	4 000 000	12 000 000
Véhicule double cabine	u	1	20 000 000	20 000 000
Fonctionnement et entretien véhicule pendant 3 ans	an	3	3 000 000	9 000 000
Sous total équipements de la CRS/PGES		•		42 800 000
Renforcement des capacités des postes forestiers d	e Natial	boani et	de	
Nadiagou				
réhabilitation de deux postes forestiers + équipements	u	2	7 000 000	14 000 000
Acquisition de quatre motos de surveillance	u	4	1 500 000	6 000 000
Sous total mesures de renforcement des capacités p forestiers		20 000 000		
Sous total mesures de renforcement des capacités à PCGES	les acte	urs du		147 100 000
Total général du coût du PCGES				226 400 000

## Annexe 5 : Liste de contrôle environnemental

Pour chaque sous-projet du PRICAO, remplir la section correspondante de la liste de contrôle. Le tableau du PGES présente plusieurs mesures d'atténuation ; celles-ci peuvent être amendées si nécessaire.

Sous -projet : Date de début des travaux :				
Date de visite:				
Entreprise:				
Supervision				
Prescriptions	Application des mesures environnementales et sociales			
•	Respecté / Mesures prises	Non respecté / Raisons	Observations	
1. Protection de l'air				
2. Protection du sol				
3. Conservation de la végétation naturelle				
4. Conservation de la faune				
5. Protection du paysage				
6. Protection contre le bruit				
7. Bonne gestion des déblais, des				
déchets et matériaux divers				
8. Sauvegarde des réseaux (câbles, tuyaux, sites)				
9. Sécurité et prévention des accidents				
10. Protection du patrimoine culturel ou des sites				
protégés				
11. Protection des eaux				
12. Assainissement et évacuation des eaux				
pluviales, usées				
Sauvegarde des terres agricoles, des cultures, des				
constructions				
14. Non déplacement involontaire des				
populations et expropriations				

Prescriptions	Application des mesures environnementales et sociales		
	Respecté / Mesures prises	Non respecté / Raisons	Observations
15. Existence de mesures sociales et de sécurité			
suivantes			
a) Ouvrages de traversée pour rétablir la			
communication entre les communautés des			
quartiers (pour collecteur)? Passerelles d'accès			
aux habitations?			
b) Garde -fous/rampe (pour collecteur) ?			
c) Caniveaux couverts à certains endroits ?			
d) Dos d'âne/ passage cloûté à certains endroits			
(pour rues)			
E) Clôture autour de l'infrastructure			
g) Dispositif de lutte contre l'incendie ?			

#### Annexe 6 : Clauses environnementales et sociales types à intégrer dans les DAO et dans les marchés des travaux

Les présentes clauses sont destinées à aider les personnes en charge de la rédaction de dossiers d'appels d'offres et des marchés d'exécution des travaux (cahiers des prescriptions techniques), afin qu'elles puissent intégrer dans ces documents des prescriptions permettant d'optimiser la protection de l'environnement et du milieu socioéconomique. Les clauses sont spécifiques à toutes les activités de chantier pouvant être sources de nuisances environnementales et sociales. Elles devront être incluses dans les dossiers d'exécution des travaux dont elles constituent une partie intégrante.

#### Directives Environnementales pour les Entreprises contractantes

De façon générale, les entreprises chargées des travaux de construction et de réhabilitation des structures devront aussi respecter les directives environnementale set sociale suivantes:

- O Disposer des autorisations nécessaires en conformité avec les lois et règlements en
- o Etablir un règlement de chantier (ce que l'on permet et ne permet pas dans les chantiers)
- o Mener une campagne d'information et de sensibilisation des riverains avant les
- O Veiller au respect des mesures d'hygiène et de sécurité des installations de chantiers
- Procéder à la signalisation des travaux
- o Employer la main d'œuvre locale en priorité
- O Veiller au respect des règles de sécurité lors des travaux
- Protéger les propriétés avoisinantes du chantier
- o Eviter au maximum la production de poussières et de bruits
- O Assurer la collecte et l'élimination écologique des déchets issus des travaux
- o Mener des campagnes de sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA
- o Impliquer étroitement les services techniques locaux dans le suivi de la mise en œuvre
- Veiller au respect des espèces végétales protégées lors des travaux
- o Fournir des équipements de protection aux travailleurs

#### Respect des lois et réglementations nationales :

Le Contractant et ses sous-traitants doivent : connaître, respecter et appliquer les lois et règlements en vigueur dans le pays et relatifs à l'environnement, à l'élimination des déchets solides et liquides, aux normes de rejet et de bruit, aux conditions de travail (recrutement, formation, horaires, conflits, etc.), etc.; prendre toutes les mesures appropriées en vue de minimiser les atteintes à l'environnement; assumer la responsabilité de toute réclamation liée au non-respect de l'environnement.

#### Permis et autorisations avant les travaux

Toute réalisation de travaux doit faire l'objet d'une procédure préalable d'information et d'autorisations administratives. Avant de commencer les travaux, le Contractant doit se procurer tous les permis nécessaires pour la réalisation des travaux prévus dans le contrat du projet routier : autorisations délivrés par les collectivités locales, les services forestiers (en cas de déboisement, d'élagage, etc.), les gestionnaires de réseaux, etc. Avant le démarrage des travaux, le Contractant doit se concerter avec les riverains avec lesquels il peut prendre des arrangements facilitant le déroulement des chantiers.

#### Réunion de démarrage des travaux

Avant le démarrage des travaux, le Contractant et le Maître d'œuvre doivent organiser des réunions avec les autorités, les représentants des populations situées dans la zone du projet et les services techniques compétents, pour les informer de la consistance des travaux à réaliser et leur durée, des itinéraires concernés et les emplacements susceptibles d'être affectés. Cette réunion permettra aussi au Maître d'ouvrage de recueillir les observations des populations, de les sensibiliser sur les enjeux sécuritaires, communicationnels, environnementaux et sociaux et sur leurs relations avec les ouvriers.

#### Préparation et libération du site-Respect des emprises et des tracés

Le Contractant devra informer les populations concernées avant toute activité de destruction de champs, vergers, maraîchers requis dans le cadre du projet. La libération de l'emprise doit se faire selon un calendrier défini en accord avec les populations affectées et le Maître d'ouvrage. Avant l'installation et le début des travaux, le Contractant doit s'assurer que les indemnisations/compensations sont effectivement payées aux ayant-droit par le Maître d'ouvrage. Le Contractant doit respecter les emprises et les tracés définis par le projet et en aucun il ne devra s'en éloigner sous peine. Tous les préjudices liés au non-respect des tracés et emprises définis sont de sa responsabilité et les réparations à sa charge.

#### Repérage des réseaux des concessionnaires

Avant le démarrage des travaux, le Contractant doit instruire une procédure de repérage des réseaux des concessionnaires (eau potable, électricité, téléphone, égout, etc.) sur un plan qui sera formalisée par un Procès-verbal signé par toutes les parties (Entrepreneur, Maître d'œuvre, concessionnaires).

#### Libération des domaines public et privé

Le Contractant doit savoir que le périmètre d'utilité publique lié à l'opération est le périmètre susceptible d'être concerné par les travaux. Les travaux ne peuvent débuter dans les zones concernées par les emprises privées que lorsque celles-ci sont libérées à la suite d'une procédure d'acquisition.

#### Programme de gestion environnementale et sociale :

Le Contractant doit établir et soumettre, à l'approbation du Maître d'œuvre, un programme détaillé de gestion environnementale et sociale du chantier.

#### Affichage du règlement intérieur et sensibilisation du personnel

Le Contractant doit afficher un règlement intérieur de facon visible dans les diverses installations de la base-vie prescrivant spécifiquement : le respect des us et coutumes locales; la protection de l'environnement; la protection contre les IST/VIH/SIDA; les

règles d'hygiène et les mesures de sécurité. Le Contractant doit sensibiliser son personnel notamment sur le respect des us et coutumes des populations de la région où sont effectués les travaux et sur les risques des IST et du VIH/SIDA, ainsi que sur le respect de la règlementation sur les forêts et la faune.

Emploi de la main d'œuvre locale : Le Contractant est tenu d'engager (en dehors de son personnel cadre technique) le plus de main-d'œuvre possible dans la zone où les travaux sont réalisés.

Respect des horaires de travail : Le Contractant doit s'assurer que les horaires de travail respectent les lois et règlements nationaux en vigueur. Le Contractant doit éviter d'exécuter les travaux pendant les heures de repos, les dimanches et les jours fériés.

Protection du personnel de chantier: Le Contractant doit mettre à disposition du personnel de chantier des tenues de travail correctes réglementaires et en bon état, ainsi que tous les accessoires de protection et de sécurité propres à leurs activités (casques, bottes, ceintures, masques, gants, lunettes, etc.). Le Contractant doit veiller au port scrupuleux des équipements de protection sur le chantier. Un contrôle permanent doit être effectué à cet effet et, en cas de manquement, des mesures coercitives (avertissement, mise à pied, renvoi, suspension des travaux voir du contrat) doivent être appliquées au personnel concerné.

#### Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement

Le Contractant doit désigner un responsable Hygiène/Sécurité/Environnement qui veillera à ce que les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont rigoureusement suivies par tous et à tous les niveaux d'exécution, tant pour les travailleurs que pour la population et autres personnes en contact avec le chantier. Il doit mettre en place un service médical courant et d'urgence à la base-vie, adapté à l'effectif de son personnel. Le Contractant doit interdire l'accès du chantier au public, le protéger par des balises et des panneaux de signalisation, indiquer les différents accès et prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter les accidents.

#### Mesures contre les entraves à la circulation

Le Contractant doit éviter d'obstruer les accès publics. Il doit maintenir en permanence la circulation et l'accès des riverains en cours de travaux. Le Contractant veillera à ce qu'aucune fouille ou tranchée ne reste ouverte la nuit, sans signalisation adéquate acceptée par le Maître d'œuvre. Le Contractant doit veiller à ce que les déviations provisoires permettent une circulation sans danger.

Repli de chantier et réaménagement : A toute libération de site, le Contractant laisse les lieux propres à leur affectation immédiate. Il ne peut être libéré de ses engagements et de sa responsabilité concernant leur usage sans qu'il ait formellement fait constater ce bon état. Le Contractant réalisera tous les aménagements nécessaires à la remise en état des lieux. Il est tenu de replier tous ses équipements et matériaux et ne peut les abandonner sur le site ou les environs.

Protection des zones instables: Lors du démantèlement d'ouvrages en milieux instables, le Contractant doit prendre les précautions suivantes pour ne pas accentuer l'instabilité du sol: (i) éviter toute circulation lourde et toute surcharge dans la zone d'instabilité; (ii) conserver autant que possible le couvert végétal ou reconstituer celui-ci en utilisant des espèces locales appropriées en cas de risques d'érosion.

#### Notification des constats

Le Maître d'œuvre notifie par écrit au Contractant tous les cas de défaut ou nonexécution des mesures environnementales et sociales. Le Contractant doit lever toute non-conformité aux prescriptions dûment notifiées à lui par le Maître d'œuvre. La reprise des travaux ou les travaux supplémentaires découlant du non-respect des clauses sont à la charge du Contractant.

#### Sanction

En application des dispositions contractuelles, le non-respect des clauses environnementales et sociales, dûment constaté par le Maître d'œuvre, peut être un motif de résiliation du contrat.

#### Signalisation des travaux

Le Contractant doit placer, préalablement à l'ouverture des chantiers et chaque fois que de besoin, une pré-signalisation et une signalisation des chantiers à longue distance (sortie de carrières ou de bases-vie, circuit utilisé par les engins, etc.) qui répond aux lois et règlements en vigueur.

#### Protection des zones et ouvrages agricoles

Le calendrier des travaux doit être établi afin de limiter les perturbations des activités agricoles. Les principales périodes d'activité agricoles (semences, récoltes, séchage, ...) devront en particulier être connues afin d'adapter l'échéancier à ces périodes.

Protection des milieux humides, de la faune et de la flore

Il est interdit au Contractant d'effectuer des aménagements temporaires (aires d'entreposage et de stationnement, chemins de contournement ou de travail, etc.) dans des milieux humides

#### Protection des sites sacrés et des sites archéologiques

Le Contractant doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter les sites cultuels et culturels (cimetières, sites sacrés, etc.) dans le voisinage des travaux et ne pas leur porter atteintes. Pour cela, elle devra s'assurer au préalable de leur typologie et de leur implantation avant le démarrage des travaux. Si, au cours des travaux, des vestiges d'intérêt cultuel, historique ou archéologique sont découverts, le Contractant doit suivre la procédure suivante : (i) arrêter les travaux dans la zone concernée ; (ii) aviser immédiatement le Maître d'œuvre qui doit prendre des dispositions afin de protéger le site pour éviter toute destruction; un périmètre de protection doit être identifié et matérialisé sur le site et aucune activité ne devra s'y dérouler; (iii) s'interdire d'enlever et de déplacer les objets et les vestiges. Les travaux doivent être suspendus à l'intérieur du périmètre de protection jusqu'à ce que l'organisme national responsable des sites historiques et archéologiques ait donné l'autorisation de les poursuivre.

## Mesures d'abattage d'arbres et de déboisement

En cas de déboisement, les arbres abattus doivent être découpés et stockés à des endroits agréés par le Maître d'œuvre. Les populations riveraines doivent être informées de la possibilité qu'elles ont de pouvoir disposer de ce bois à leur convenance de concert avec les services locaux de l'Environnement. Les arbres abattus ne doivent pas être a. Les arbres abattus ne doivent pas être abandonnés sur place, ni brûlés ni enfuis sous les matériaux de terrassement.

#### Prévention des feux de brousse

Le Contractant est responsable de la prévention des feux de brousse sur l'étendue de ses travaux, incluant les zones d'emprunt et les accès. Il doit strictement observer les instructions, lois et règlements édictés par les autorités compétentes.

#### Gestion des déchets solides

Le Contractant doit déposer les ordures ménagères dans des poubelles étanches et devant être vidées périodiquement. En cas d'évacuation par les camions du chantier, les bennes doivent être étanches de façon à ne pas laisser échapper de déchets.

#### Protection contre la pollution sonore

Le Contractant est tenu de limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner gravement les riverains, soit par une durée exagérément longue, soit par leur prolongation en dehors des heures normales de travail. Les seuils à ne pas dépasser sont : 55 à 60 décibels le jour; 40 décibels la nuit. Les travaux éventuels de nuit doivent faire l'objet d'une autorisation préalable d l'autorité locale (Maire de la Commune concernée).

#### Prévention contre les IST/VIH/SIDA et maladies liées aux travaux

Le Contractant doit informer et sensibiliser son personnel sur les risques liés aux IST/VIH/SIDA. Il doit mettre à la disposition du personnel des préservatifs contre les IST/VIH-SIDA. Le Contractant doit prévoir des mesures de prévention suivantes contre les risques de maladie : (i) instaurer le port de masques, d'uniformes et autres chaussures adaptées; (ii) installer systématiquement des infirmeries et fournir gratuitement au personnel de chantier les médicaments de base nécessaires aux soins d'urgence.

#### Passerelles piétons et accès riverains

Le Contractant doit constamment assurer l'accès aux propriétés riveraines et assurer la jouissance des entrées e véhicules et des piétons, par des passerelles provisoires munis de garde-corps, placés au-dessus des tranchées ou autres obstacles créés par les travaux.

#### Services publics et secours

Le Contractant doit impérativement maintenir l'accès des services publics et de secours en tous lieux. Lorsqu'une rue est barrée, le Contractant doit étudier avec le Maître d'Œuvre les dispositions pour le maintien des accès des véhicules de pompiers et ambulances.

#### Journal de chantier

Le Contractant doit tenir à jour un journal de chantier, dans lequel seront consignés les réclamations, les manquements ou incidents ayant un impact significatif sur l'environnement ou à un incident avec la population. Le journal de chantier est unique pour le chantier et les notes doivent être écrites à l'encre. Le Contractant doit informer le public en général, et les populations riveraines en particulier, de l'existence de ce journal, avec indication du lieu où il peut être consulté.

#### Annexe 7 : Termes de référence type d'une EIES ou d'une NIES

#### T. Introduction

- o présentation succincte du projet et du contexte,
- o le lieu d'implantation du projet
- o objectifs de l'étude

#### II. Mandat du Consultant

Le consultant aura pour mandat d'effecteur les prestations suivantes :

- o Présentation du cadre politique, institutionnel et juridique de l'étude
- o Présentation de la zone d'étude et du milieu physique, du milieu biologique et du milieu socioéconomique
- o une présentation du projet. et des aménagements, ouvrages et travaux à réaliser, la justification du choix des techniques et des moyens de production ainsi que sa localisation';
- o une analyse des variantes de réalisation du projet;
- o une analyse des impacts négatifs et positifs directs et indirects ou cumulatifs sur le site et son environnement
- une analyse des risques environnementaux des zones d'influence directes et indirectes du projet y compris celles de tout Etat voisin concerné:
- o les mesures nécessaires prévues ou non par le promoteur pour supprimer, réduire et compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et l'estimation des dépenses correspondantes
- o un plan de gestion environnementale et sociale comprenant :
  - un programme de mise en œuvre des-mesures d'atténuation, de compensation des impacts négatifs et des mesures, de bonification des impacts positifs;
  - un programme de surveillance et de suivi environnementaux ;
  - un programme de renforcement des capacités ;
  - une estimation des coûts des différents programmes du plan de gestion environnementale et sociale (PGES);
  - un plan de fermeture et/ou réhabilitation s'il y a lieu;
  - des modalités de participation du public.

Ces rubriques sont à restituer dans le rapport de l'EIES ou de la NIES dont un plan de rédaction est présenté en fin du présent annexe

- Durée du travail et spécialisation : à déterminer selon l'infrastructure à étudier III.
- Profil du consultant ou des consultants : Spécialistes en Evaluation IV. environnementale et sociale ou équipe pluridisciplinaire avec un chef de mission spécialiste en évaluation environnementale et sociale.

#### V. Sommaire pour la rédaction du rapport d'EIES ou de NIES

#### I- RESUME NON TECHNIQUE

II- CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

III- DESCRIPTION DU PROJET

IV- DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

(En fonction de la nature du projet)

Qualité de l'air et du bruit;

**Oualité des eaux :** 

Flore et faune:

Environnement terrestre (topographie, géologie, hydrologue)

Zonage (état de l'occupation et de l'utilisation de l'espace) ;

Environnement économique et socio-culturel :

V- ANALYSE DES VARIANTES DANS LE CADRE DU PROJET

VI- IMPACTSDU PROJET SURLES DIFFERENTS DOMAINES

**DE L'ENVIRONNEMENT** 

VII- EVALUATION DES RISQUES

VIII- PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE POUR LA

REALISATION ET

L'EXPLOITATION DU PROJET

•• un programme de mise en œuvre des mesures d'atténuation, de compensation et de bonification des impacts;

un programme de-surveillance et de suivi environnementaux ;

o un programme de renforcement des capacités;

• une estimation des coûts 'des différents programmes du PGES.

IX: PLAN DE FERMETURE/RÉHABILITATION

X- MODALITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION

. Source : Annexe II, Décret n°2015-1187-PRES/TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/ MARHA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social

#### Annexe 8 : Termes de référence de l'étude

#### INTRODUCTION

La position géographique du Burkina Faso, pays continental situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, a constitué un handicap majeur pour son accès aux autoroutes de l'information, notamment la capacité disponible sur les câbles sous-marins aboutissant au point d'atterrissement des pays côtiers.

Par conséquent, la disponibilité, la qualité et le coût d'accès à la capacité international restent des contraintes majeures au développement des Télécommunications et des TIC en général et des services large bande en particulier. Cette situation constitue un obstacle à la réalisation des objectifs de politiques de développement du pays qui intègre l'infrastructure et les services des TIC comme secteur productif et aussi comme infrastructure essentielle de soutien à la croissance des autres secteurs.

Pour contribuer à la résolution du problème d'accès à la capacité internationale, le Gouvernement du Burkina Faso, bénéficie de l'appui de la Banque Mondiale pour le financement d'un Projet Régional d'Infrastructures de Communications en Afrique de l'Ouest (PRICAO).

Le PRICAO a pour objectifs de baisser les coûts et d'améliorer la qualité de la connectivité régionale et internationale en facilitant : i) la connexion de tous les pays en Afrique de l'Ouest à l'infrastructure mondiale large bande en fibre optique, et ii) la création d'un réseau de transmission régional et national coordonné qui permettra à tous les pays en Afrique de l'Ouest d'être effectivement connecté tant à l'intérieur qu'au-delà des frontières nationales. La phase actuelle du programme couvre le Burkina Faso, la Gambie, la Guinée, la Sierra Leone et le Libéria.

Dans le même objectif, la Banque Mondiale souhaite renforcer son intervention dans ce domaine par la mise en place de ressources additionnelles afin de contribuer à la couverture d'une grande partie du territoire par un reseau de communication fiable à large bande.

Pour ce faire, il est envisagé la réalisation d'une fibre optique Fada N'Gourma-Pamafrontière du Benin. La construction de cette infrastructure pourrait engendrer des impacts environnementaux et sociaux qu'il faut prendre en compte dans la mise en œuvre des activités.

Toutes ces actions auront sans aucun doute des impacts directs ou indirects sur le milieu environnemental et social qu'il faut appréhender et maîtriser afin de pouvoir réduire les effets négatifs et renforcer les effets positifs et ce, conformément à la législation nationale et à l'OP/PB4.01 de la Banque mondiale.

C'est donc dans l'optique de garantir une gestion adéquate et efficiente des impacts du financement additionnel au PRICAO d'une part, et d'autre part de se conformer aux exigences ci-dessus référées que ces présents Termes de Références pour le recrutement d'un consultant en vue de l'actualisation du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du PRICAO-BF sont élaborés.

#### PRESENTATION DU PROJET

La composante nationale pour le Burkina Faso du Projet Régional des Infrastructures de Communication en Afrique de l'Ouest (PRICAO-BF) est un projet du Burkina Faso mis en ouevre avec l'appui de la Banque Mondiale dont l'objectif est d'accroître la portée géographique des réseaux à large bande, de baisser les coûts et améliorer la qualité de la connectivité régionale et internationale en facilitant: (i) la connexion de tous les pays en Afrique de l'Ouest à l'infrastructure mondiale de fibre optique de large bande et ; (ii) la création d'un réseau de transmission régional et national coordonné qui permettra à tous les pays en Afrique de l'Ouest d'être effectivement connectés tant à l'intérieur qu'au-delà des frontières nationales.

#### Le PRICAO-BF comprend trois composantes :

- 1. Composante 1, Amélioration de la connectivité. Elle vise à garantir la connectivité internationale pour le Burkina Faso à travers deux sous composantes :
- L'amélioration de la Connectivité internationale qui consiste en :
- la fourniture d'une connectivité internationale globale à l'ensemble des opérateurs (i) agréés du Burkina Faso;
- la mise en place d'un Point atterrissement virtuel libre d'accès, y compris un Point d'interconnexion internet (IXP).
- L'amélioration de la Connectivité régionale qui consiste au :
- développement d'une liaison par fibre optique de la capitale Ouagadougou à la ville (i) de Paga à la frontière avec la République du Ghana plus la bretelle Manga-Bagré;
- déploiement de l'infrastructure nationale du Burkina afin d'améliorer l'accès aux communications.
- 2. Composante 2, Création d'un environnement propice pour la connectivité. Elle vise un soutien à la conception et la mise en œuvre du projet en examinant et en fournissant une analyse de l'environnement juridique et réglementaire. Cette composante fournira également un appui pour l'assistance technique et le renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre réussie de la composante 1. Elle amènera également un soutien supplémentaire pour la mise à jour de la stratégie d'accès en milieu rural.
- 3. Composante 3, Gestion du projet. Elle vise à fournir le soutien nécessaire pour renforcer la capacité du gouvernement à mettre en œuvre le projet, y compris le fonctionnement de l'Unité d'exécution du Projet, l'acquisition de matériels informatiques, roulants et de bureaux ainsi que le système de suivi-évaluation.

#### **OBJECTIF DE L'ETUDE**

L'objectif principal est l'actualisation du CGES du PRICAO-BF qui permettra d'identifier les risques associés aux différentes interventions du projet et de définir les procédures et les mesures d'atténuation et de gestion qui devront être mises en œuvre en cours d'exécution du projet.

Le CGES est conçu comme étant un mécanisme de tri pour les impacts environnementaux et sociaux des investissements et activités inconnues avant l'évaluation du projet. Il se présente donc comme un instrument servant à déterminer et évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels futurs des activités devant être financés par le projet. A ce titre, il servira de guide à l'élaboration d'Études d'Impacts Environnementaux et Sociaux (EIES) spécifiques des activités dont le nombre, les sites et les caractéristiques environnementales et sociales restent encore inconnus.

En outre, le CGES devra définir le cadre de suivi et de surveillance ainsi que les dispositions institutionnelles à prendre durant la mise en œuvre du projet et la réalisation des activités pour atténuer les impacts environnementaux et sociaux défavorables, les supprimer ou les réduire à des niveaux acceptables.

De façon spécifique, il s'agira de :

- identifier les enjeux environnementaux et sociaux majeurs dans l'aire de mise en œuvre du FA/PRICAO-BF:
- définir les risques environnementaux et sociaux associés aux différentes interventions du projet;
- identifier les forces et faiblesses du cadre institutionnel et juridique en matière d'environnement au Burkina Faso;
- proposer des mesures concrètes de gestion des risques et impacts;
- proposer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) avec toutes les dispositions institutionnelles mise en œuvre.

#### RESULTATS ATTENDUS

Le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du PRICAO-BF répondant aux normes de forme et de fond prescrites par la règlementation du Burkina Faso en la matière et les politiques operationnelles de la Banque Mondiale, est actualisé. Ce document comprendra pricipalement les aspects suivants :

- les enjeux environnementaux et sociaux des zones d'intervention du FA/PRICAO-BF sont analysés et caractérisés;
- les forces et faiblesses du cadre juridiques de gestion environnementale et sociale du Burkina Faso sont mises en exergue en vue de leur prise en compte dans la formulation des recommandations du PCGES;
- les différents types de risques et d'impacts environnementaux et sociaux associés aux interventions du projet sont identifiés et analysés par composante du projet;
- un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES), y compris les coûts estimés, est élaboré conformément aux normes connues et comprenant :
  - ÷ les mesures de gestion (prévention, atténuation, compensation, bonification) des risques et impacts sont définies, et le coût de mise en œuvre de chacune est estimé ; lesdites mesures sont catégorisées en technique, institutionnel, organisationnel, réglementaire, économique, etc;
  - ÷ les rôles et responsabilités pour la mise en œuvre de ces mesures sont précisés, au regard de la législation et du cadre institutionnel du Burkina Faso en la matière, ainsi que des exigences de la Banque mondiale dans ce domaine ;

- un mécanisme de contrôle environnemental comprenant les modalités de suivi et de rapportage (dans les documents de suivi évaluation du projet, etc.) de la mise en œuvre des mesures du PCGES:
- ÷ les besoins de renforcement des capacités de l'unité de mise en œuvre du projet et des principaux acteurs impliqués dans la bonne exécution du PCGES sont définis et un budget y afférant est estimé.

Le Consultant dans son analyse en particulier, les aspects suivants, et ce en perspectives de la mise en œuvre du nouveau Cadre environnemental et social de la Banque mondiale qui connaitra l'application des Standards en 2018:

- Travail (législation, conditions, flux de migrants);
- Sécurité (chantiers, travailleurs, riverains, usagers);
- Revue des capacités institutionnelles en matière de sauvegardes environnementales
- Engagement des communautés;
- Information du public, etc.

#### MISSIONS DU CONSULTANT

Sur la base de la documentation existante, des visites de terrain et des rencontres avec l'équipe de préparation du projet, le Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes (MDENP), le Ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement Climatique (MEEVCC), les mairies des communes concernées et tous les autres principaux acteurs, le consultant exécutera les tâches ci-après :

- décrire brièvement mais de façon précise les composantes et leurs contenus (nature et taille potentielle des micro-projets et investissements physiques);
- décrire le milieu récepteur du projet en mettant l'accent sur les enjeux environnementaux et sociaux majeurs connus (type de pollution, nuisance ou dégradation critique, services écosystémiques menacés, espèce en danger, etc.) et dont le projet pourrait augmenter la criticité;
- décrire le cadre institutionnel et juridique de gestion environnementale du projet (Niveau étatique, Niveau décentralisé; ici une place sera réservée clairement aux éléments du cadre juridico-institutionnel relatif à la prévention/gestion des risques;
- Identifier et évaluer l'importance potentielle des impacts positifs et négatifs potentiels directs et indirects, les impacts cumulatifs et les risques environnementaux et sociaux dans les zones d'intervention du projet par catégorie/type de microprojet envisagé;
- Effectuer un parcours de paramétrage de distance en fonction des variantes du tracé suite à l'analyse des variantes environnementales;
- proposer en annexe une liste indicative de référence (check-list) des impacts types et des mesures correctives correspondantes à chaque impact, par type de microprojet ou investissement prévu dans le projet.
- décrire le mécanisme et les arrangements institutionnels de mise en œuvre du PCGES en clarifiant les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes (au niveau central, régional/local, communal et village) impliquées dans sa mise en œuvre ;

- décrire le processus, le mécanisme et les circonstances dans lesquelles les évaluations environnementales et sociales spécifiques (i.e., évaluation limitée ou approfondie) se déroulent pour chaque microprojet. Il s'agit, en particulier de la prise de décision pour la conduite de la NIES pour chaque microprojet dès lors que le screening l'aura classifié en catégorie B ou C;
- proposer un cadre de suivi environnemental et social (variables, fréquence des collectes, responsabilités, etc.), de préférence participatif, en spécifiant quelques indicateurs environnementaux et sociaux à suivre;
- évaluer la capacité du Secrétariat Permanant du Programme Sectoriel des Transports(SP-PST), structure identifiée pour héberger le projet ainsi que les Directions Générales des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du MDENP et la DGICE impliqués dans la mise en œuvre du PCGES, et proposer des mesures pour le renforcement de leurs capacités ;
- préparer un budget récapitulatif de toutes les actions et activités proposées dans le PCGES.

Pendant l'exécution de la mission, le consultant adoptera également une démarche de consultation et d'entretien qui garantira le dialogue et la participation de tous les acteurs concernés.

#### ORGANISATION DE L'ETUDE

#### Approche méthodologique

Pour atteindre les objectifs visés, le consultant devra :

- caractériser le cadre législatif et réglementaire relatifs à la gestion des impacts environnementaux en vigueur au Burkina Faso et en faire la comparaison avec les politiques de la Banque Mondiale;
- identifier par micro projet envisagé, les impacts génériques positifs et négatifs sur l'environnement socio-économique, notamment sur les populations riveraines, ainsi que sur l'environnement biophysique des sites potentiels de réalisation des différentes activités;
- proposer des mesures de gestion des impacts négatifs potentiels, ainsi que des mesures de valorisation et de bonification des impacts positifs ;
- proposer les procédures et méthodologies explicites pour la planification sociale et environnementale ainsi que pour l'évaluation, l'approbation et la mise en œuvre participative des activités afférentes aux opérations devant être financées dans le cadre du Projet;

- préciser les rôles et responsabilités institutionnelles pour la mise en œuvre du PCGES, et esquisser les procédures impératives de compte rendu pour gérer et suivre les préoccupations environnementales et sociales relatives à ces activités ;
- déterminer les besoins en renforcement des capacités et autre assistance technique pour la mise en œuvre adéquate des dispositions du PCGES tant au niveau national (Cadres impliqués) que local;
- estimer le montant du financement à pourvoir par le FA/PRICAO-BF pour mettre en œuvre les activités proposées par le CGES. Le consultant s'efforcera d'évaluer et d'internaliser les coûts d'élaboration des NIES et de mise en œuvre des mesures d'atténuation et de compensation proposées dans les PGES spécifiques des microprojets sur la base d'expériences comparables (projets similaires dans des zones voisines) et;
- fournir les moyens d'information idoines adaptés pour exécuter de manière durable les recommandations du CGES.

Le CGES devra inclure une procédure d'analyse et de tri qui déterminera, pour chaque micro projet proposé : les politiques opérationnelles de la Banque mondiale qui pourraient être appliquées et les niveaux/types d'analyses environnementales qui sont requises (par exemple une évaluation environnementale et sociale totale(EIES) ou simplifiée (NIES) contenant un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), une fiche PGES seulement, ou une simple application de bonnes pratiques de construction de routes, d'infrastructures d'assainissement ou marchandes. Le CGES définira également le contenu type de chaque instrument et décrira les modalités de sa préparation, sa revue, son approbation, sa publication et le suivi de sa mise en œuvre.

Outre, les méthodologies éprouvées pour un tel exercice, le Consultant intègrera, autant que cela s'avère nécessaire, des réunions avec les acteurs clés et bénéficiaires potentiels du projet en vue de la prise en compte de leurs points de vue.

#### Contenu et plan du rapport

Le rapport de CGES est un document de cadrage. Fort de cela, il sera autant que possible, concis. Il ne traitera donc que des impacts environnementaux et sociaux significatifs. Il se concentrera sur les résultats, les conclusions et les recommandations pour de futures actions, à la lumière des données rassemblées ou d'autres références utilisées au cours de l'étude. Les éventuels détails seront développés en annexe du rapport

Le rapport du CGES sera structuré comme suit :

- Page de garde
- Liste des abréviations, acronymes et sigles ;
- Sommaire:
- Résumé analytique en français et en anglais;
- Introduction
- Brève description du projet et des sites potentiels incluant la méthodologie qui sera appliquée pour la préparation, l'approbation et l'exécution des micro-projets;
- Situation environnementale et sociale dans les zones du projet ;

- Cadre politique, administratif et juridique en matière d'environnement et un aperçu des politiques de sauvegarde environnementales applicables, ainsi qu'une analyse des conditions requises par les différentes politiques ;
- Identification, caractérisation et évaluation des impacts environnementaux et sociaux et leurs mesures de gestion;
- PCGES comportant les éléments suivants :
  - ÷ les critères environnementaux et sociaux d'éligibilité des microprojets;
  - ÷ le processus de screening environnemental des micro-projets en vue de définir le niveau d'analyse environnementale et sociale requis selon la réglementation;
  - ÷ le processus d'analyse et de validation environnementales des micro-projets passés au screening;
  - ÷ les dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre et le suivi du PCGES;
  - *÷* le programme détaillé pour le renforcement des capacités ;
  - ÷ un budget de mise en œuvre du PCGES.
- le Cadre de suivi environnemental y compris quelques indicateurs clés et les rôles et responsabilités, indicateurs types, simples et mesurables, un calendrier de suiviévaluation et les parties responsables de la mise en œuvre de ce plan ;
- Résumé des consultations publiques du PCGES;
- Références bibliographiques;

#### Annexes:

- ÷ Détail des consultations du PCGES, incluant les localités, dates, listes de participants, problèmes soulevés, et réponses données;
- ÷ Grille de contrôle environnemental et social, comprenant la grille d'impact environnemental et social et les mesures d'atténuation appropriées o Un formulaire de revue environnementale et sociale (Screening);
- *÷ TDR de l'étude.*

Il se conformera strictement Décret n°2015-1187au PRES/TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social.

#### Durée et déroulement

L'étude sera conduite sous la supervision globale du Secrétariat Permanent du Programme Sectoriel des Transports (SP-PST) et de la Direction Générale des Infrastructures de communications Electroniques (DGICE) Elle sera menée en relation étroite avec les services du Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique et plus particulièrement le Bureau National des Evaluations Environnementales (BUNEE).

L'effort de travail estimé est de 30 hommes/jours (H/J) répartis comme suit :

- Préparation méthodologique et revue documentaire: ---- 05 jours
- Mission terrain: -----
- Rédaction des rapports provisoires----- 07 iours

- Atelier de validation: ----- 01 iour
- Rédaction des rapports définitifs : ----- 05 jours

La durée calendaire entre le démarrage effectif et le dépôt des rapports finaux n'excèdera pas quarante cinq (45) jours.

#### V.4. Atelier de validation

Au regard de l'importance de la prise en compte des questions environnementales et sociales du Projet et de la nécessité d'élargir la base des consultations, un Atelier de restitution et de validation du CGES qui réunira toutes les parties prenantes au Projet sera organisé par le SP/PST et le BUNEE. Le Consultant animera cet atelier pendant une (01) journée comprise dans son contrat. Les frais d'organisation sont à la charge du Projet.

#### QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

Le Consultant devra être un spécialiste en Sciences Environnementales (Ecologie, Biologie, Foresterie, Géographie, etc.) de niveau BAC+5 minimum, ayant une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans couvrant aussi bien la réalisation des études d'évaluations environnementales (Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, Audit Environnemental, Etude d'Impact Environnemental et Evaluation Environnementale Stratégique) que la mise en œuvre des Plans de gestion environnementales et sociale.

Il devra en outre avoir une bonne connaissance des Politiques opérationnelles de la Banque mondiale en matière d'évaluation environnementale notamment l'OP/PB 4.01 ainsi que les procédures du Burkina Faso en matière d'évaluation environnementale. Il devra avoir participé au cours des cinq (05) dernières années à au moins 5 (cinq) prestations en matière d'élaboration de Cadres de Gestion Environnementale et Sociale dont deux(02) portant sur des projets de la Banque mondiale.

Une bonne connaissance du cadre politique, institutionnel et juridique de gestion de l'environnement au Burkina Faso et des Politiques opérationnelles de la Banque mondiale en matière d'études environnementales serait un atout.

#### MOYENS A METTRE A DISPOSITION PAR LE SP- PST

Le Secrétariat Permanent du Programme Sectoriel des Transports agissant en qualité d'Unité de Coordination, mettra à la disposition du consultant tous les documents administratifs qu'il juge capital pour son travail et accéder à des structures ou à des personnes capables de faciliter son travail.

Par ailleurs, le consultant aura accès à tous les documents destinés à l'aider dans l'accomplissement de sa mission (aide-mémoires, note conceptuelle du projet, rapports, etc.).

#### OBLIGATIONS DU CONSULTANT

1. Moyens à mobiliser

Le Consultant individuel mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de la mission (bureaux, logements, matériel de bureau, logistique de transport et de télécommunication, etc.).

#### 2. Secret professionnel

Le Consultant sera tenu au respect du secret professionnel pendant et après sa mission. Par ailleurs, l'exploitation à quelque fin que ce soit de toute ou partie des résultats de la présente prestation devra faire l'objet d'une demande adressée au commanditaire qui en appréciera.

#### 3. Responsabilités

Le Consultant reste responsable de la conception de l'étude. L'approbation finale du document par l'Administration et du Bailleur ne dégage pas sa responsabilité vis-à-vis des conséquences de ses éventuelles erreurs.

#### PRODUCTION DES RAPPORTS

Au cours de ses prestations, les documents ci-après devront être produits et déposés au SP-PST:

- Un rapport de démarrage qui décrit la méthodologie et les parties prenantes concernées par l'étude. Il fera ressortir les structures concernées par la validation des rapports en atelier 05 jours après la notification de l'ordre de service de démarrer au consultant;
- un rapport provisoire avec un résumé analytique en anglais en vingt cinq (25) exemplaires et en version électronique sur support CD (version word et PDF) sera soumis à l'approbation de l'administration 24 jours après le démarrage de ses prestations;
- un rapport final ayant intégré les observations, commentaires et suggestions de toutes les parties sur la version provisoire présentant les principales conclusions et les résultats des vérifications des réalisations des propositions environnementales et sociales. Il sera produit en dix (10) exemplaires et en version électronique sur support CD-ROM ou clé USB (version Word et PDF, y compris d'éventuels traitements de données statistiques sur Tableur Excel) et fera l'objet d'une publication aussi bien au Burkina Faso que sur le site Infoshop de la Banque mondiale.

#### COUT DE L'ETUDE

Le consultant fera une proposition technique et financière de sa prestation qui intègre toutes les charges concourant à la réalisation de sa mission.